

Inondations Des sinistrés déversent leur colère contre le gouvernement *Page A 3*

Démissions en bloc de dix administrateurs du **CUSM** *Page A 3*



Montréal fait son cinéma
Une nouvelle série avec ses artisans
Page B 8

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CVIII N° 153

LE DEVOIR, LE MARDI 11 JUILLET 2017

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$

COMME SI SÉOUL ÉTAIT À LA PORTE



FRANCIS VACHON LE DEVOIR

Aussi banale puisse-t-elle être, cette porte du théâtre Petit Champlain à Québec attire son lot de touristes venus d'Asie, qui se font photographier devant. C'est que ladite porte apparaît dans une très populaire série télévisée produite en Corée du Sud. *Page A 5*

Foi et politique, un mélange anxiogène

Au Québec, des néodémocrates s'alarment de l'élection éventuelle de Jagmeet Singh à la tête du parti

HÉLÈNE BUZZETTI
Correspondante parlementaire à Ottawa

L'inquiétude gagne les rangs québécois du NPD. Plusieurs militants s'affolent que leurs collègues du reste du Canada ne les écoutent pas lorsqu'ils les mettent en garde contre les périls électoraux d'élire Jagmeet Singh chef. M. Singh, qui est sikh pratiquant, milite pour exempter ses coreligionnaires du port du casque à moto et s'est fait le porteur des objections de sa communauté lors de l'implantation d'un cours de sexualité dans les écoles ontariennes. Certains craignent qu'une telle foi active ne passe pas la rampe dans un Québec enclin à la laïcité.

C'est le cas de Pierre Dionne Labelle, l'ex-député de Rivière-du-Nord qui a été défait en 2015. Quand on lui demande si un NPD dirigé par Jagmeet Singh, qui porte kirpan et turban, constituerait peut-être un frein pour le parti au Québec, il répond: «Peut-être, vous dites? C'est sûr. Après la dernière campagne électorale que nous avons vécue et la place que les signes religieux ostentatoires ont prise. [...] Ça a divisé totalement la population. D'avoir un chef qui porterait des signes ostentatoires, on n'est pas prêts.» Il ajoute: «Est-ce que je serais à l'aise avec ça? Je ne le pense pas.»

Jagmeet Singh est l'un des quatre candidats restants dans la course au leadership du NPD fédéral. Depuis le retrait de la course de Peter Julian, qu'appuyait une dizaine d'élus ou ex-élus du Québec, dont M. Dionne Labelle, il est présumé être en tête de la course plus ou moins à égalité avec Charlie Angus.

«D'avoir un chef qui porterait des signes [religieux] ostentatoires, on n'est pas prêts»

Les policiers québécois ont-ils la détente trop facile?

Le nombre de morts et de blessés lors d'opérations policières est en hausse et le Québec supporte mal la comparaison avec l'Ontario

SARAH R. CHAMPAGNE

Les policiers québécois ont blessé ou tué plus de citoyens par balle lors de leurs interventions en 2015 et 2016 que la moyenne des dix années précédentes. Ils ont également été plus prompts à tirer avec leur arme à feu que leurs collègues ontariens pour la majorité de cette période.

Un autre homme, David Lévesque, est mort sous les balles des policiers dimanche à Pont-Rouge. Il s'agit de la sixième personne au Qué-

bec à perdre la vie depuis le début 2017 sous des tirs policiers. Cinq autres personnes ont aussi été blessées lors d'opérations policières, selon les données du Bureau des enquêtes indépendantes (BEI).

La hausse pourrait donc se répéter pour une troisième année consécutive en 2017, si la tendance se maintient. En 2015, 14 personnes ont été atteintes gravement ou fatalement par des balles, et 19 en 2016 (11 morts, 8 blessés). Avec 2011, ces deux années marquent des sommets de la dernière décennie.

Au cours de la dernière décennie, les policiers québécois ont été plus enclins à actionner leur arme que leurs homologues ontariens. La population de l'Ontario, à 13,6 millions d'habitants, est de 65% supérieure à celle du Québec; on pourrait donc s'attendre à des chiffres plus élevés. En 2015, 15 personnes ont été atteintes gravement ou fatalement par des policiers de cette province, et 14 en 2016.

Or, en ramenant les statistiques au total des

VOIR PAGE A 8 : POLICIERS

VOIR PAGE A 8 : FOI

AUJOURD'HUI



Le Monde Embarras à la Maison-Blanche. Le fils aîné du président Trump a reconnu avoir rencontré une avocate russe en pleine campagne électorale. *Page B 4*



Avis légaux..... A 4
Décès..... B 6
Météo..... B 4
Mots croisés..... B 4
Petites annonces..... B 6
Sudoku..... B 4

ENTRETIEN

L'Union (européenne) fait-elle la force?

LUE sortira renforcée des crises récentes, selon Jean Quatremer et Daniel Cohn-Bendit

CLAUDE LÉVESQUE
Collaboration spéciale

L'annonce du décès de l'Union européenne, faite à plusieurs reprises dans le passé et encore au cours de la dernière année, «est quelque peu prématurée», croit Jean Quatremer, journaliste français spécialisé dans la couverture de l'UE.

Le Brexit, l'élection de Donald Trump, les gesticulations de plus en plus agressives de Vladimir Poutine auront au contraire pour effet d'approfondir le grand projet né dans les années cinquante et même de le renforcer, ont prédit M. Quatremer et Daniel Cohn-Bendit, figure emblématique du Mai 68 et ancien député européen, dans une entrevue accordée au *Devoir* samedi.

Jean Quatremer travaille pour le quotidien *Libération* depuis 1984 et couvre



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

Daniel Cohn-Bendit et Jean Quatremer parlent de l'avenir de l'Union européenne.

VOIR PAGE A 8 : EUROPE

ACTUALITÉS

TERREBONNE

Incendie : le CISSS croit pouvoir reloger les aînés dans leur région

Dans la foulée de l'incendie qui a ravagé la Résidence Oasis de Terrebonne dans la nuit de dimanche, des efforts sont toujours déployés pour tenter de trouver des logements pour les aînés ayant vu leur milieu de vie s'envoler en fumée.

Le président-directeur général adjoint du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Lanaudière, Christian Gagné, a dit avoir bon espoir de voir ces démarches arriver à leur terme d'ici lundi en fin d'après-midi.

Il a spécifié que les principaux intéressés ne seront pas tellement dépayés puisqu'ils se retrouveront dans la région de Lanaudière, dans un rayon de moins de dix kilomètres de l'endroit où ils habitaient auparavant.

M. Gagné a ajouté que, d'entrée de jeu, une cellule de crise a été créée non seulement pour chercher de nouveaux domiciles pour les sinistrés, mais aussi pour évaluer leurs besoins afin de dénicher les meilleurs endroits possible pour eux.

Au total, 41 personnes âgées seront ainsi forcées de s'habituer à de nouveaux environnements au cours des prochaines heures.

Un décès

Une nonagénaire a succombé lundi à ses blessures après avoir subi de graves brûlures. Deux autres malchanceux sont toujours hospitalisés à Montréal, mais le

L'incendie est toujours considéré comme «suspect» par la Sûreté du Québec

personnel médical ne craint pas pour leur vie. En ce qui concerne l'enquête policière liée à ce brasier, elle est toujours en cours. Selon le sergent Marc Tessier, qui est porte-parole pour la Sûreté du Québec (SQ), une arrestation a été effectuée dimanche. Par contre, l'homme de 44 ans qui avait alors été arrêté a pu recouvrer sa liberté après avoir été interrogé.

M. Tessier a soutenu que plusieurs témoins vont également être invités à livrer leur version des faits. Il a précisé que l'incendie est toujours considéré comme «suspect».

Dans l'espoir de faire progresser l'enquête, la SQ a annoncé son intention d'établir un poste de commandement mobile à Terrebonne.

Ses objectifs sont ainsi de recueillir des informations provenant du grand public et d'identifier une personne ayant été aperçue à proximité du lieu de l'incendie entre minuit et 2 h du matin.

La police a publié des photographies de l'individu en question. Sur ces clichés, il est possible de discerner un homme de dos présentant une calvitie naissante. Il a les cheveux foncés, la peau blanche et il porte une chemise à carreaux.

La Presse canadienne

ENVIRONNEMENT

Une menace plus grave que prévu

La prochaine extinction de masse menacerait directement la civilisation

ALEXANDRE SHIELDS

L'histoire de la planète, provoquée par l'activité humaine, est non seulement en marche, mais elle est «plus sévère» que ce qu'on croyait jusqu'à présent. C'est ce que conclut une nouvelle étude scientifique, qui évoque carrément une «annihilation biologique» qui menace directement la civilisation.

Cette étude, publiée dans *Proceedings of the National Academy of Sciences* (PNAS), en vient à cette conclusion après une vaste analyse de la disparition des espèces vivantes sur Terre.

Les chercheurs ont ainsi étudié 27 600 espèces de vertébrés (mammifères, oiseaux, reptiles et amphibiens), soit environ la moitié des espèces connues, dont plusieurs ne sont pas considérées à l'heure actuelle comme étant en danger de disparition. Ils ont constaté, après analyse de l'évolution de ces populations animales, que pas moins de 32% d'entre elles accusent des reculs majeurs quant au nombre d'individus, mais aussi quant à la superficie utilisée comme habitat naturel.

En évaluant un échantillon plus restreint de 177 espèces de mammifères, les chercheurs ont constaté que 40% de celles-ci accusaient un recul de plus de 80% de leur population, sans compter les contraintes de plus en plus fortes sur leurs habitats, donc sur les milieux naturels.

Extinction rapide

Selon les scientifiques, qui ont déjà publié une étude sur la sixième extinction en 2015,

«l'accent mis sur l'extinction des espèces peut donner l'impression que la biodiversité terrestre n'est pas dramatiquement et immédiatement menacée, mais qu'elle entre juste lentement dans un épisode d'érosion majeure, que l'on pourra combattre plus tard».

Or, pas moins de 30% des espèces en déclin à l'heure actuelle sont encore considérées comme étant «communes». «Qu'autant d'espèces communes voient leurs effectifs diminuer est un signe fort de la gravité de l'épisode d'extinction biologique actuel», préviennent les auteurs de l'étude.

Tous les continents du globe sont frappés par cette érosion biologique, notent les scientifiques. Certaines zones sont toutefois davantage affectées, en raison de la richesse de la biodiversité, dont l'Amazonie, l'Asie du Sud-Est et le bassin du Congo, en Afrique.

Selon les chercheurs, ce phénomène de recul sans précédent dans l'histoire de l'humanité peut même être décrit comme une «annihilation biologique» en raison de la sévérité du recul de la biodiversité sur Terre. Et il devrait provoquer «une cascade de conséquences négatives sur le fonctionnement des écosystèmes et sur les services vitaux qu'ils rendent à l'humanité».

Surpopulation et surconsommation

Plusieurs phénomènes provoqués par l'activité humaine convergent pour aggraver la situation. Les populations animales disparaissent en effet en raison de la destruction de leur habitat, de la chasse, du braconnage, de la pollution, de la compé-

tion avec des espèces invasives et des impacts des bouleversements climatiques.

Les auteurs pointent en outre un phénomène qui suscite de vifs débats dans la communauté scientifique, soit la «surpopulation» humaine, et la surconsommation de ressources qui en découle.

Il est vrai que la vaste majorité des disparitions de populations animales dument répertoriées depuis 1500 ont eu lieu depuis 1900. Cette très brève période de l'histoire a été marquée par une croissance sans précédent de la population mondiale, qui va de pair avec une hausse significative de la consommation et de la destruction des milieux naturels.

Chaque année, le monde consomme des ressources qui équivalent à 150% de ce que la planète est en mesure de produire sur une base annuelle. Si tous les humains consommaient comme les Canadiens, il nous faudrait l'équivalent de trois planètes et demie pour assurer notre subsistance.

Le nouveau signal d'alarme scientifique publié lundi, qui témoigne du «peu de temps» qu'il reste pour agir, s'ajoute à d'autres analyses qui ont fait état de l'accélération de la destruction de la biodiversité sur Terre. Globalement, pas moins de 60% des populations de vertébrés auraient disparu entre 1970 et 2012, selon des données publiées en octobre 2016 par la Société zoologique de Londres. D'ici 2020, cette perte pourrait atteindre 67%.

Le Devoir



Un incendie de forêt faisait rage tôt lundi matin derrière une montagne à l'est de Cache Creek, en Colombie-Britannique.

DARRYL DYCK LA PRESSE CANADIENNE

La Colombie-Britannique reçoit des renforts

Au moins 220 brasiers ravagent plus de 320 kilomètres carrés de forêt

Kamloops, C.-B. — Quelque 300 pompiers d'un peu partout au Canada sont envoyés en renfort en Colombie-Britannique pour combattre les incendies de forêt qui ravagent la province depuis quelques jours.

Des pompiers et du personnel de soutien de l'Alberta, de la Saskatchewan, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick commencent à arriver lundi pour donner de l'aide et du répit à environ 1000 pompiers de la Colombie-Britannique qui combattent les flammes depuis plusieurs jours.

Au moins 220 brasiers sont actifs dans la province de

l'ouest et couvrent plus de 320 kilomètres carrés. Plus de 14000 personnes ont évacué leur résidence, dont environ 1800 habitants de la localité de 100 Mile House qui se sont fait ordonner de quitter les lieux dimanche soir.

La province bénéficie de l'aide des Forces armées canadiennes, qui aident les résidents touchés et transportent en hélicoptère les secouristes et de l'équipement.

Pour l'instant, la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU), au Québec, ne fournit que de l'équipement: environ 200 motopompes devraient être ache-

minées cette semaine dans la province sinistrée.

Une quarantaine de pompiers québécois seraient prêts à se rendre en Colombie-Britannique, mais le gouvernement britanno-colombien n'a pas encore fait de demande en ce sens, a indiqué la porte-parole de la SOPFEU, Emilie Bégin.

Au Nouveau-Brunswick, une équipe de 21 pompiers ont quitté leur province pour se rendre en Colombie-Britannique. Le Nouveau-Brunswick fait partie du Centre interservices des feux de forêt du Canada, qui œuvre à la coordination des services offerts par les diverses

provinces lorsque surviennent des situations d'urgence.

Le pompier Julien Bourque, de Rogersville au Nouveau-Brunswick, est allé prêter main-forte à ses collègues d'autres provinces par le passé et il s'attend à travailler intensément dans les prochains jours.

«Chaque feu est différent, ça dépend du temps, parce qu'il y a des temps dans la journée où le feu est plus fort. À ce point-là, on peut se faire évacuer», a-t-il expliqué. «Mais habituellement, [on commence] tôt, ce sont de longues heures, beaucoup de travail», a-t-il ajouté.

La Presse canadienne

Montréal : Guillaume Lavoie quitte la politique municipale

Défait lors de la course à la chefferie de Projet Montréal l'hiver dernier, le conseiller Guillaume Lavoie a annoncé lundi qu'il quitte la politique municipale. Dans un long message Facebook, l'élu du district de Marie-Victorin, dans Rosemont-La Petite-Patrie, affirme qu'il ne se représentera pas aux élections de novembre prochain. Il estime ne plus disposer «de l'espace» et du «cadre de confiance» nécessaires à son engagement politique. Lors d'un vote serré le 2 décembre dernier, M. Lavoie avait échoué à prendre la tête de Projet Montréal. C'est plutôt sa concurrente, Valérie Plante, qui avait été choisie par les membres du parti d'opposition montréalais. Elle avait récolté 51,9% des voix.

Le Devoir

Champlain : report de la demande d'injonction

La demande d'injonction, déposée la semaine dernière par les firmes Canam-ponts, Transport Bellemare et Transport Watson contre le MTQ et la SAAQ, qui devait être entendue lundi matin à la Cour supérieure, a été reportée à mercredi prochain «parce que ça bouge», a expliqué l'avocat de la partie demanderesse, Jamin Lefebvre. «On ne fera pas trop de commentaires, sauf que le processus semble se réamorcer dans l'émission des permis, a-t-il précisé en entrevue au Devoir. Il y a des choses qui devraient se passer à très brève échéance, si bien que mercredi, ça devrait avoir bougé dans le bon sens.» Rappelons que les trois firmes voulaient forcer Québec à délivrer des permis spéciaux pour le transport de pièces surdimensionnées, car le «blocage» actuel freine la progression du chantier du nouveau pont Champlain.

Le Devoir

Québec : entente avec les constables et gardes du corps

Le gouvernement Couillard a annoncé lundi matin la conclusion d'ententes de principe avec les quelque 400 constables spéciaux et une soixantaine de gardes du corps. Ces deux groupes d'employés ont obtenu des hausses salariales de 5,25% sur cinq ans pour un contrat de travail rétroactif à 2015 et se terminant en 2020. Le président de l'Association professionnelle des gardes du corps du gouvernement du Québec (APGCGQ), Éric Létourneau, a qualifié les négociations de «fermes, parfois coriaces, ardues et complexes, mais toujours respectueuses.» De son côté, le président du Syndicat des constables spéciaux du gouvernement du Québec, Frank Perales, a également parlé de négociations qui n'étaient «pas faciles».

La Presse canadienne

Pérou : deux Canadiens blessés dans un accident

Lima, Pérou — Au moins neuf personnes ont été tuées et 48 autres blessées, dont deux Canadiens, lorsqu'un autobus à deux étages s'est renversé sur une route étroite dans la capitale du Pérou. Selon le ministre péruvien de la Santé, l'accident s'est produit dimanche soir à environ deux kilomètres du palais présidentiel, à Lima. Le ministre indique que huit ressortissants étrangers — deux Canadiens et six Chiliens — font partie des blessés soignés dans les hôpitaux de la ville. L'autobus s'était rendu sur la colline de San Cristobal pour donner aux touristes une vue panoramique de la ville. Le ministère a indiqué que la vitesse pourrait être en cause. Affaires mondiales Canada dit surveiller la situation de près et affirme fournir une assistance consulaire aux citoyens canadiens touchés par l'accident.

Associated Press

Congédié?

Voyez

François Gendron
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

Les forêts de la C.-B. «victimes» d'une protection efficace?

Vancouver — La Colombie-Britannique est peut-être ironiquement «victime» des succès qu'elle obtient depuis une centaine d'années pour prévenir de telles catastrophes naturelles, croit Lori Daniels, professeure agrégée d'écologie forestière à l'Université de la Colombie-Britannique. Cette experte explique que les efforts déployés pour prévenir les incendies ont donné au fil du temps des forêts très denses, mais qui abritent aussi beaucoup de bois mort au sol. Avec le temps chaud et sec de cet été en Colombie-Britannique, couplé avec les aléas de la foudre ou de la négligence humaine, les incendies deviennent donc beaucoup plus importants et rapides,

soutient-elle. La professeure Daniels précise aussi qu'un insecte, le dendroctone du pin argenté, a favorisé la production de beaucoup de bois mort au sol, ce qui alimente les brasiers. La province devrait d'ailleurs s'atteler à ramasser tout ce bois mort, selon elle. M^{me} Daniels reconnaît par ailleurs qu'il est difficile de montrer du doigt de façon absolue les changements climatiques, mais elle admet tout de même que les tendances actuelles correspondent aux prévisions formulées il y a 20 ans. Et elle croit que si les prévisions s'avèrent, des conditions qualifiées d'«extrêmes» aujourd'hui deviendront peut-être «moyennes» à l'avenir.



ACTUALITÉS

Démissions en bloc d'administrateurs du CUSM

MARIE-LISE ROUSSEAU

Décrivant leur relation avec le ministre de la Santé et des Services sociaux comme étant « dans une impasse », 10 des 19 membres du conseil d'administration du Centre universitaire de santé McGill (CUSM), soit tous ses administrateurs indépendants, ont claqué la porte, lundi.

Les membres démissionnaires sont Claudio Bussandri (président du conseil), Gail Campbell, Marie Giguère, David Laidley, Teresa Pacheco, Robert Rabinovitch, Janis Riven, Glenn Rourke, Melissa Sonberg et Norman Spencer.

Dans une lettre publiée lundi après-midi, ils dénoncent le manque de communication du ministre Gaëtan Barrette. « Il ignore nos demandes visant à le rencontrer, il ne répond pas aux lettres que nous lui faisons parvenir et refuse de nous faire part du contenu de documents », énumèrent-ils.

En entrevue téléphonique, Glenn Rourke affirme que le ministre n'a pas rencontré le président du conseil depuis l'automne 2016. « C'est très difficile pour nous, parce que [dans un établissement comme le nôtre], il y a toujours des enjeux dont il faut discuter. Si on ne peut pas être à la table avec le patron, il y a un problème », explique-t-il.

M. Rourke cite aussi en exemple deux rapports concernant la gestion du mégahôpital qui ont été rendus publics avant que le conseil ait pu en prendre connaissance.

Concentration du pouvoir

Les administrateurs dénoncent également la trop forte concentration des pouvoirs entre les mains du ministère de la Santé depuis l'adoption de la Loi 10 en 2015. « Le ministre Barrette considère notre conseil d'administration comme une pierre d'achoppement empêchant le CUSM de réaliser son plein potentiel au sein du réseau de la santé », écrivent-ils dans leur lettre de démission.

Cela se reflète notamment dans le processus de nomination du nouveau p.-d.g. du CUSM, dont le poste est vacant depuis la démission de Normand Rinfret en septembre 2016. Le conseil croit que la responsabilité de le nommer devrait lui incomber, mais, bien qu'il participe à la sélection des candidats, ce choix revient au ministre.

« Notre responsabilité et notre devoir consistent à nous concentrer sur ce qui est dans l'intérêt supérieur du CUSM. C'est pour cette raison que nous avons tous décidé de démissionner de nos postes d'administrateurs indépendants du CUSM », indiquent les démissionnaires dans leur lettre.

Ces départs ne se font pas de gaieté de cœur, précise Glenn Rourke. « Ça fait 32 ans que je suis bénévole au CUSM, imaginez comment c'est décevant et difficile de dire: "On ne peut plus rien faire, il faut démissionner." On n'avait pas d'autres options », a-t-il déclaré au Devoir.

Barrette pas surpris

Cette annonce ne surprend pas le ministre Barrette. « Beaucoup de rumeurs circulaient depuis plusieurs semaines à cet effet », a-t-il affirmé en entrevue téléphonique.

Ce qui l'étonne, toutefois, ce sont les récriminations des membres démissionnaires à son égard. « La communication était quasi quotidienne avec l'administration. Il a été dit que j'avais refusé de rencontrer le conseil, ce que je n'ai pas fait », affirme-t-il.

Après avoir remercié les administrateurs pour les services qu'ils ont rendus, M. Barrette dit vouloir tourner la page. « On va procéder rapidement à la nomination d'un nouveau conseil d'administration », assure-t-il. Selon lui, cela devrait être fait d'ici la fin du mois de juillet. Ensuite, ce nouveau conseil aura la tâche de sélectionner les candidats au poste de p.-d.g., ce qui devrait prendre un mois, estime le ministre.

Appui du PQ

La porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé, Diane Lamarre, se range dans le camp des membres démissionnaires. « Ils osent briser la loi du silence décriée dans le système. Ça prend beaucoup de courage pour tenir tête à Gaëtan Barrette », affirme la députée du Parti québécois, qui a qualifié l'annonce de lundi de « majeure ».

Selon elle, le ministre de la Santé « se permet de gouverner à la place du p.-d.g. » depuis le départ de M. Rinfret il y a dix mois. Elle est d'avis que le conseil devrait avoir le dernier mot dans la nomination du prochain p.-d.g.

Ce n'est pas la première fois que des frictions entre le ministre de la Santé et l'administration d'un centre hospitalier donnent lieu à des démissions en bloc. En 2015, le président du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM), Jacques Turgeon, avait claqué la porte en dénonçant « une ingérence politique inacceptable et un abus de pouvoir » du ministre Barrette.

Cinq membres du conseil d'administration, dont le président Jacques Deschênes, avaient aussi démissionné dans la foulée du départ du p.-d.g.

Selon M. Barrette, il n'y a aucun lien entre les départs au CUSM et ceux au CHUM. « C'est complètement différent, dit-il. Le débat était d'un tout autre ordre. »

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

À Rigaud, lundi soir, de nombreux citoyens ont profité de la consultation que mène le gouvernement sur son décret sur la reconstruction en zone inondable pour se vider le cœur.

RECONSTRUCTION EN ZONE INONDABLE

Des sinistrés déversent leur colère

Qui pourra rester, qui devra partir? Les questions restent sans réponse.

AMÉLI PINEDA

Les consultations publiques sur la reconstruction en zone inondable menées simultanément dans 17 municipalités du Québec lundi soir ont été le théâtre de nombreuses crises de colère de sinistrés insatisfaits du manque de réponses des représentants du gouvernement.

Le décret du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) propose un cadre plus strict pour les zones inondables, où la reconstruction sera impossible pour des maisons trop endommagées, tout en prévoyant des exceptions.

Québec entend ainsi interdire la reconstruction d'une résidence considérée comme une perte totale, c'est-à-dire dont les coûts des travaux représentent de 50 à 65% de la valeur de la maison, si celle-ci se trouve dans une zone inondable 0-20 ans.

A Rigaud, la ville de la Montérégie qui a été la plus touchée par les crues du printemps, les citoyens ont exprimé leur mécontentement après avoir assisté à une présentation d'une trentaine de minutes des représentants du ministère.

« Ma question est simple. Vous nous présentez votre décret, mais quand est-ce que vous allez nous donner les rapports pour savoir justement ce qui nous attend? On est en juillet, ce n'est pas à l'automne ou à l'hiver avec le froid qu'on va pouvoir commencer les travaux. Vous nous demandez des questions précises, donnez-nous des réponses précises », a lancé Stéphane Caron, premier résident de Rigaud à s'être présenté au micro.

Une question simple

L'homme fait partie des sinistrés « récalcitrants » ayant été forcés d'évacuer les résidences qu'ils refusaient de quitter, sous escorte des policiers assistés des militaires des Forces armées canadiennes au début du mois de mai.

Il est reparti en colère en claquant la porte de l'auditorium où se tenait la consultation, puisque le ministère lui a dit attendre de terminer toutes ses inspections avant d'envoyer les rapports aux sinistrés.

« Nous avons eu 363 demandes d'inspections dans votre région, il y a eu 345 visites jusqu'à présent et il en reste 18 à réaliser. Dès que les rapports de toutes les visites seront achevés, ils seront émis », a souligné Jean-Sébastien Forest, directeur régional du ministère de la Sécurité publique, sans toutefois pouvoir fournir une date.

D'autres citoyens ont demandé au ministère s'il peut plutôt envisager de proposer des solutions aux gens qui habitent dans des zones inondables pour « s'immuniser » contre la montée des eaux.

« Je ne comprends pas vos façons de faire. On veut tous continuer à habiter là où on est. Pourquoi vous ne voulez pas nous donner les outils pour qu'on se reconstruise? Vous engagez bien l'architecte Pierre Thibault pour repenser l'architecture des commissions scolaires, pourquoi vous ne l'engagez pas pour repenser les constructions au bord de l'eau. On dirait que vous vous êtes juste armés pour nous crisser dehors de nos ter-



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

Un quartier de Rigaud au printemps dernier

La crue du printemps 2017

Au cours de la période du 5 avril au 16 mai 2017, il y a eu:

- 278 municipalités** touchées réparties dans
- 15 régions** administratives;
- 5371 résidences** principales inondées;
- 4066 personnes** évacuées;
- près de **400 routes** endommagées

Source: ministère de la Sécurité publique du Québec

rains », a questionné Alain Vallières, qui habite au bord de l'eau depuis 17 ans.

Plusieurs citoyens ont reproché au ministère de ne pas leur fournir d'échéancier. Le document présenté lundi n'affichait d'ailleurs aucune date pour les différentes étapes du processus à venir.

Plus tôt lundi, en entrevue avec *Le Devoir* le maire de Rigaud, Hans Gruewald, a convenu que des décisions difficiles à prendre sont à venir.

« On ne peut plus se permettre d'avoir des zones qui sont inondées chaque année. Il faut réaliser qu'avec les changements climatiques, la réalité de construction n'est peut-être plus la

même », a-t-il dit.

« En tant que Ville, on a le devoir d'assurer aux gens leur sécurité. Quand les premiers répondants ne sont plus capables de te porter secours de façon sécuritaire, il faut se poser des questions. »

À Gatineau, le maire Maxime Pednaud-Jobin n'a quant à lui pas mâché ses mots. Il demande même au gouvernement du Québec de l'exempter de ce décret.

« Nous sommes [tous] d'accord qu'il y a des endroits où la reconstruction ne doit pas être permise. Nous ne voulons pas reproduire les erreurs du passé, mais nous voulons une véritable solution à court terme et à long terme, et la proposition actuelle ne convient pas », peut-on lire dans une lettre adressée au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Martin Coiteux. Selon lui, le décret de Québec « conduirait à la disparition de quartiers, à petit feu, au gré des prochaines inondations. »

Les crues du printemps viennent forcer l'évacuation de 4000 citoyens et détruit ou rend inhabitables entre 500 et 800 résidences. Parmi les 261 municipalités touchées, 65 n'avaient pas réalisé la cartographie de leurs zones inondables et elles devront remédier à la situation.

Le Devoir

ACTUALITÉS

AGRESSION SEXUELLE

Baie-Trinité conclut une entente avec la victime du maire

CAROLINE PLANTE à Québec

La municipalité de Baie-Trinité a conclu une entente avec Caroline Lamarre, cette ex-employée qui a été agressée sexuellement par le maire Denis Lejeune.

Selon l'entente confidentielle signée le mois dernier, M^{me} Lamarre accepte d'abandonner ses démarches pour réintégrer son emploi à la municipalité en échange d'une compensation.

«J'ai décidé de baisser les armes, a-t-elle déclaré en entrevue téléphonique avec La Presse canadienne, lundi. Il n'y a pas de gagnant, il n'y a pas de perdant.»

Celle qui affirme «partir la tête haute» dit avoir retrouvé une «paix intérieure» et un «goût de liberté» après plusieurs années difficiles. «Je suis très fière d'avoir cru en mes valeurs, d'avoir cru en mes convictions», a-t-elle renchérit.

M^{me} Lamarre ne travaille plus depuis 2013, tandis que Denis Lejeune, lui, continue de siéger comme maire. Elle avait dénoncé la situation lors d'un point de presse fort en émotions le 17 mai dernier, à Québec.

Denis Lejeune a été reconnu coupable d'agression sexuelle en juillet 2015, mais a pu poursuivre son mandat, car la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités permet à un élu coupable d'un tel délit et condamné à moins de 30 jours de prison de continuer d'exercer ses fonctions. Il avait écoupé de 120 heures de travaux communautaires et d'une période de probation de deux ans, en plus de devoir faire un don de 4000\$.

En 2016, le ministre des Affaires municipales, Martin Coiteux, a fait adopter la loi 83 qui soumet les élus municipaux à des normes éthiques beaucoup plus sévères.

M^{me} Lamarre a préféré ne pas attendre jusqu'en août pour quitter Baie-Trinité. La plus jeune de ses cinq enfants est victime d'intimidation, a-t-elle affirmé. Elle dit maintenant vouloir tourner la page et fonder sa propre entreprise de zoothérapie. Elle ouvrira prochainement un ranch à Pointe-aux-Anglais, entre Sept-Îles et Baie-Comeau, pour aider les gens aux prises avec des difficultés.

L'idée lui est venue naturellement. «Les gens viennent vers moi pour du soutien, ceux qui vivent la même chose, ils viennent vers moi, ils me tendent la main. Je peux donner au prochain», a-t-elle déclaré, se réjouissant d'être devenue un «modèle» pour plusieurs, y compris ses enfants.

La Presse canadienne

Khadr: «une torture entre guillemets»

Un conservateur remet en question la gravité des sévices subis à Guantánamo

MÉLANIE MARQUIS à Ottawa

Ce n'est «pas pour rien» qu'Omar Khadr s'est retrouvé à Guantánamo, où il a subi «une torture entre guillemets», a suggéré le conservateur Pierre Paul-Hus, promettant de réclamer des comptes dès la rentrée parlementaire sur le règlement intervenu la semaine passée.

Le porte-parole associé de l'opposition officielle en matière de défense a affirmé lundi ne pas saisir pourquoi les libéraux se sont «mis à genoux» et ont versé «en cachette» des millions de dollars sans qu'une décision spécifique d'un tribunal les y oblige.

Le gouvernement canadien devait admettre qu'il avait une part de responsabilité, certes, mais il n'avait pas à aller jusqu'à signer un tel chèque à Omar Khadr, a-t-il soutenu, avant de se questionner à voix haute sur la gravité des sévices qui ont été infligés à celui qui était encore un adolescent pendant sa détention.

Le citoyen canadien capturé en Afghanistan en 2002 a eu droit, alors qu'il était incarcéré dans la geôle américaine située à Cuba, à ce que l'on appelait le «programme grand voyageur», une privation de sommeil représentant une forme de torture.

«On parle de torture, mais c'est quoi, la torture... Je ne pense pas qu'il y a eu de la torture comme on l'imagine. Les gens s'imaginent une torture, genre rentrer une aiguille en dessous d'un ongle, je ne pense pas que personne a fait ce genre de chose là», a-t-il plaidé.

L'élu de la région de Québec s'est défendu de chercher à «banaliser ce qui s'est fait» dans la prison américaine de Guantánamo Bay, affirmant qu'«empêcher quelqu'un de dormir, c'est de la torture, c'est une forme de torture mentale».

«Ils n'ont pas le droit de le faire et ça n'aurait pas dû être fait, on s'entend. Mais le problème, c'est que lui non plus [Omar Khadr] n'avait pas à le faire [le geste qu'il a été accusé d'avoir posé sur le champ de bataille afghan]», a tranché M. Paul-Hus.



AMBER BRACKEN LA PRESSE CANADIENNE
Omar Khadr a obtenu des excuses et 10,5 millions de dollars du gouvernement fédéral en reconnaissance de la violation de ses droits.

Le Canadien avait 15 ans lorsqu'il a été capturé par les troupes américaines lors de la guerre en Afghanistan. Accusé d'avoir lancé une grenade ayant tué le soldat américain Christopher Speer, il a fini par conclure une entente avec un tribunal militaire américain pour rentrer au Canada.

«Nous, on tient pour acquis qu'il l'a fait, parce que, un, il ne s'est pas ramassé à Guantánamo pour rien, et deux, il l'a avoué», a offert le député conservateur, disant que l'ancien détenu aurait bien pu se contenter, en guise de compensation, de son rapatriement au Canada.

Or, des aveux obtenus sous la torture, en plus d'être «non crédibles et inutiles» en matière de renseignement, «sont inutilisables en Cour, ce qui explique l'imbroglio de Guantánamo», souligne Fannie Lafontaine, professeure titulaire à la Faculté de droit de l'Université Laval.

Et les tribunaux ont établi que la privation extrême de sommeil comme celle qu'a subie Omar Khadr constitue «clairement de la torture», mentionne la titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur la justice internationale pénale et les droits fondamentaux.

Présenter cela comme de la torture «entre guillemets» équivaut à «banaliser» ces gestes, estime M^{me} Lafontaine.

«Ca n'existe pas, la torture light [...] On ne parle pas juste d'une nuit, on parle de trois semaines avant les interrogatoires dans le cas d'Omar Khadr.»

Motion Khadr à l'automne

Le chef de la formation, Andrew Scheer, a annoncé samedi à Calgary que ses troupes déposeraient à la première occasion une motion sur l'entente conclue entre le gouvernement et Omar Khadr afin de

La veuve du soldat américain demande de geler l'argent

Toronto — La veuve du soldat américain tué en Afghanistan demandera à un tribunal canadien, jeudi, de délivrer une ordonnance pour conserver toutes les sommes qu'a versées le gouvernement fédéral à l'ancien détenu de Guantánamo Omar Khadr pour avoir violé ses droits. La motion qui sera présentée devant la Cour supérieure de l'Ontario réclamera le gel de l'argent versé à M. Khadr en attendant le résultat d'une requête pour reconnaître le jugement d'un tribunal de l'Utah avait tranché en faveur de la veuve du sergent Chris Speer, Tabitha, et d'un autre ancien soldat américain, Layne Morris.

forcer l'ensemble de la députation libérale à prendre position.

Le gouvernement libéral a présenté vendredi des excuses officielles et a confirmé le versement d'une compensation financière au citoyen canadien, dont les droits garantis par la Charte canadienne des droits et libertés ont été bafoués.

En marge du sommet du G20 à Hambourg, samedi, le premier ministre Justin Trudeau a plaidé que l'entente n'avait «rien à voir avec ce que Khadr a fait ou non» en Afghanistan il y a une quinzaine d'années.

Selon un sondage de l'Institut Angus Reid dont les résultats ont été rendus publics lundi, la décision d'Ottawa déplaît à une large majorité des répondants. Selon 71% d'entre eux sont d'avis que les libéraux auraient dû aller jusqu'au bout des procédures judiciaires.

La Presse canadienne

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Appel d'offres

Montréal

Service des grands parcs, du verdissement et Mont-Royal
Bureau du Mont-Royal

Catégorie : Travaux

Appel d'offres : 17-6027

Descriptif : Parc du Mont-Royal - Aménagement d'un nouveau seuil dans le secteur Cedar / Côte-des-Neiges

L'ouverture des soumissions prévue pour le 12 juillet 2017, est reportée au 17 juillet 2017, à 10h30, au service du greffe de la Ville de Montréal, à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6.

Fait à Montréal, le 11 juillet 2017

Le greffier de la Ville
Yves Saindon, avocat

Appel d'offres

Montréal

Direction générale adjointe - Services institutionnels
Service de l'approvisionnement

Appel d'offres : 17-15249

Bacs de collecte matières résiduelles

L'ouverture des soumissions prévue pour le 10 juillet 2017 est reportée au 19 juillet 2017 à 10 h 30 dans les locaux du Service du greffe de l'hôtel de ville.

Fait à Montréal, le 11 juillet 2017

Le greffier de la Ville
Yves Saindon, avocat

Appel d'offres public

Villiers
Saint-Michel
Parc-Extension

Montréal

ERRATUM

ANNULATION D'UNE DEMANDE DE DÉMOLITION

VEUILLEZ NOTER que la demande de démolition pour le bâtiment situé au 1050, avenue Beaumont, dont le comité devait se tenir à la mairie d'arrondissement le 24 juillet 2017 à 18h n'est plus requise.

Le comité de démolition est donc ANNULÉ.

Fait à Montréal le 11 juillet 2017

La secrétaire d'arrondissement,
Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.

Avis public de notification
(articles 136 et 137 C.p.c.)

Avis est donné à Yann Geoffroy de vous présenter au greffe de la Cour Supérieure du district de Montréal situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec dans les 30 jours afin de recevoir une « Application to originate proceedings in negation of servitudes by reason of prescription resulting from non-use and Summons » qui y a été laissée à votre attention dans le numéro de cause 520-17-09113-170.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'Avis d'assignation qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

Le présent avis est publié à la demande de Fina Rinaldi, huissier, qui a tenté sans succès de vous signifier le présent document.

Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.

Montréal, le 6 juillet 2017
Daniel Dagenais, Huissier

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Avis est par les présentes donné que la faillite d'ALO Nutrition Internationale (A.N.I.) Inc. est survenue le 7 juillet, 2017, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 25 juillet, 2017, à 10h00, au bureau du syndic, 210-5000 Jean-Talon Ouest, Montréal, Québec.

DEVLETIAN & ASSOCIES INC.
Syndic autorisé en insolvabilité
Jerry J. Devletian
CPA, CA, CIRP, SAI
210-5000 Jean-Talon Ouest, Montréal Québec H4P 1W9
Téléphone: (514) 777-8888

Avis est donné à Nathalie Mayer et Jean-Pierre Plante de vous présenter au greffe de la Cour supérieure du district de Montréal situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1B6, Canada dans les 30 jours afin de recevoir la demande introductive d'instance qui y a été laissée à votre attention.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis de présentation qui l'accompagne, sans quoi jugement par défaut en nomination du Curateur public du Québec comme liquidateur successoral de Feu Jean-Guy Boisclair, pourrait être rendu.

Le présent avis est publié aux termes d'une ordonnance rendue le 06 juillet 2017 par Me Marie-France Devlin, Greffière spéciale de la Cour supérieure du district de Montréal dans le dossier numéro 500-14-051898-179. Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.

Montréal, le 11 juillet 2017.
Me Daniel Ivanov, Notaire

APPEL D'OFFRES PUBLIC

Ville-Marie
Montréal

Des soumissions sont demandées et devront être reçues avant 11 h à la date ci-dessous, au comptoir Accès Ville-Marie situé au 800, boulevard De Maisonneuve Est, 17^e étage, Montréal H2L 4L8, pour :

Appel d'offres : VMP-17-030 - Services professionnels - Plans et devis et surveillance pour les travaux du secteur Pasteur/UQAM, Phases 1 et 2

Date d'ouverture : 22 août 2017

Dépôt de garantie : Aucun

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 11 juillet 2017 par le biais du Système électronique d'appel d'offres (SEAO) en communiquant avec des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site internet www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Renseignements : vm-appeloffres@ville.montreal.qc.ca

Pour être considérée, toute soumission doit être présentée sur les formulaires préparés à cette fin par l'arrondissement de Ville-Marie et placée dans une enveloppe cachetée portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres. Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

L'arrondissement de Ville-Marie ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 11 juillet 2017
Le Secrétaire d'arrondissement
M^{me} Domenico Zambito

Appel d'offres

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière

Direction de la gestion des projets immobiliers

Catégorie : Travaux

Appel d'offres : 5902

Descriptif : Construction du Centre de services animaliers municipal
Déménagement du clos des parcs - Lot 0

L'ouverture des soumissions prévue pour le 12 juillet 2017, est reportée au 19 juillet 2017, à 10h30, au service du greffe de la Ville de Montréal, à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6.

Fait à Montréal, le 11 juillet 2017

Le greffier de la Ville
Yves Saindon, avocat

Appel d'offres

Montréal

Direction générale adjointe - Services institutionnels
Service de l'approvisionnement

Appel d'offres : 17-16214

Prestation de services de développement pour solutions numériques, sites web et systèmes missions

L'ouverture des soumissions prévue pour le 17 juillet 2017 est reportée au 24 juillet 2017 à 10 h 30 dans les locaux du Service du greffe de l'hôtel de ville.

Fait à Montréal, le 11 juillet 2017

Le greffier de la Ville
Yves Saindon, avocat

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Avis est par les présentes donné que la faillite de 3533221 Canada Inc. est survenue le 7 juillet, 2017, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 25 juillet, 2017, à 9h00, au bureau du syndic, 210-5000 Jean-Talon Ouest, Montréal, Québec.

DEVLETIAN & ASSOCIES INC.
Syndic autorisé en insolvabilité
Jerry J. Devletian
CPA, CA, CIRP, SAI
210-5000 Jean-Talon Ouest, Montréal Québec H4P 1W9
Téléphone: (514) 777-8888

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Avis est par les présentes donné que la faillite d'Industries Line Review International Inc. est survenue le 7 juillet, 2017, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 25 juillet, 2017, à 9h30, au bureau du syndic, 210-5000 Jean-Talon Ouest, Montréal, Québec.

DEVLETIAN & ASSOCIES INC.
Syndic autorisé en insolvabilité
Jerry J. Devletian
CPA, CA, CIRP, SAI
210-5000 Jean-Talon Ouest, Montréal Québec H4P 1W9
Téléphone: (514) 777-8888

HEURES DE TOMBÉE

Avis légaux et appels d'offres

Les réservations doivent être faites avant 15 h pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du **lundi** : Réservations avant **11 h le vendredi**

Publications du **mardi** : Réservations avant **15 h le vendredi**

POUR NOUS JOINDRE
avisdev@ledevoir.com
Tél. : 514-985-3344
Fax : 514-985-3340
www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics
www.ledevoir.com/services-et-annonces/appeles-d-offres

LES ENFANTS DU MONDE ONT BESOIN DE VOTRE AIDE

▲ comme coopérant
▲ comme bénévole
▲ comme donateur

(514) 387-2541, poste 240
Nous vous aiderons à les aider

www.monde.ca

APPEL D'OFFRES PUBLIC

Ville-Marie
Montréal

Des soumissions sont demandées et devront être reçues avant 11 h à la date ci-dessous, au comptoir Accès Ville-Marie situé au 800, boulevard De Maisonneuve Est, 17^e étage, Montréal H2L 4L8, pour :

Appel d'offres : VMP-17-023 - Services Professionnels - Réaménagement de la rue Sanguinet entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard René-Lévesque et conception de deux espaces extérieurs et leurs abords - Ilot Vert

Date d'ouverture : 21 août 2017

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 11 juillet 2017 par le biais du Système électronique d'appel d'offres (SEAO) en communiquant avec des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site internet www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Renseignements : vm-appeloffres@ville.montreal.qc.ca

Pour être considérée, toute soumission doit être présentée sur les formulaires préparés à cette fin par l'arrondissement de Ville-Marie et placée dans une enveloppe cachetée portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres. Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

L'arrondissement de Ville-Marie ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 11 juillet 2017
Le Secrétaire d'arrondissement
Me Domenico Zambito

Appel d'offres

Montréal

Direction générale adjointe - Services institutionnels
Service de l'approvisionnement

Appel d'offres : 17-16243

Acquisition de contrats de support et d'entretien pour les équipements de télécommunication

L'ouverture des soumissions prévue pour le 12 juillet 2017 est reportée au 17 juillet 2017 à 10 h 30 dans les locaux du Service du greffe de l'hôtel de ville.

Fait à Montréal, le 11 juillet 2017

Le greffier de la Ville
Yves Saindon, avocat

Appel d'offres public

ADDENDA 1

Appel d'offres 2017-018

Services professionnels - Travaux d'amélioration et de corrections de diverses déficiences au centre communautaire, culturel, social et éducatif de Maisonneuve (CSSE).

Veuillez prendre note que la date limite de réception des soumissions de l'appel d'offres 2017-018 est reportée au 19 juillet 2017 avant 14 h.

DONNÉ À MONTRÉAL, CE 11^e JOUR DE JUILLET 2017.

Le secrétaire d'arrondissement, Monsieur Magella Rioux

Appel d'offres

Montréal

Direction générale adjointe - Services institutionnels
Service de l'approvisionnement

Appel d'offres : 17-16188

Services professionnels en architecture et ingénierie et divers experts conseils pour l'hôtel de ville de Montréal

L'ouverture des soumissions prévue pour le 10 juillet 2017 est reportée au 12 juillet 2017 à 10 h 30 dans les locaux du Service du greffe de l'hôtel de ville.

Fait à Montréal, le 11 juillet 2017

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

Allô prof : des services GRATUITS d'aide aux devoirs offerts à la grandeur du Québec!

Montréal
(514) 527-3726
Québec
(418) 843-5355

Extérieur
1-888-776-4455
Internet
www.alloprof.qc.ca

ACTUALITÉS

Les Forges de Montréal encore dans l'impasse

Imbroglie juridique entre la Ville et l'Administration portuaire sur la propriété du bâtiment

JEANNE CORRIVEAU

Les dirigeants des Forges de Montréal croyaient leurs problèmes résolus lorsqu'ils ont appris, en février dernier, que l'organisme ne serait pas expulsé de ses locaux de la rue Riverside par la Ville de Montréal. Cinq mois plus tard, les voilà à nouveau plongés dans une impasse qui, craignent-ils, pourrait compromettre l'avenir de l'organisme.

Les Forges occupent depuis 17 ans une ancienne station de pompage de la Ville située au 227, rue Riverside, à l'ombre de l'autoroute Bonaventure. Formé en France auprès d'un maître forgeron, Mathieu Collette réalise des travaux de forge fidèles aux techniques traditionnelles et offre de la formation aux apprentis forgerons.

La station de pompage a été construite par la Ville en 1887 sur un terrain fédéral et les Forges sont locataires de la Ville. Jusqu'à avril dernier, les dirigeants de l'organisme

croyaient que la Ville était propriétaire du bâtiment. Mais ce ne serait pas le cas.

Depuis, c'est la confusion. Qui est réellement propriétaire de l'immeuble? Le rôle foncier de la Ville indique que l'Administration portuaire de Montréal (APM) est propriétaire du terrain et que la Ville occupe les lieux. Elles sont liées par un bail qui prendra fin en 2021 et au terme duquel l'APM récupérera le terrain.

«Le bâtiment appartient à la Ville de Montréal», soutient Mélanie Nadeau, directrice des communications à l'APM. «C'est seulement le terrain qui est sous la gestion de l'APM jusqu'au 28 février 2021. L'APM loue ce terrain, par bail, à la Ville de Montréal, et ce jusqu'à cette date.»

Et comme si ce n'était pas déjà assez compliqué, deux autres organismes fédéraux entrent en scène. Au 1^{er} mars 2021, Transport Canada reprendra la gestion du terrain et le vendra immédiatement à la Société im-

mobilière du Canada (SIC), précise Mélanie Nadeau. Par la suite, seule la SIC pourra disposer du terrain, dit-elle.

Projet de musée

Dans ce labyrinthe juridique, les Forges tentent de trouver un interlocuteur qui leur permettrait d'assurer leurs activités à long terme. Les dirigeants de l'organisme ont entrepris des pourparlers avec les représentants d'APM et de la SIC de ses discussions avec la Ville de Montréal.

L'APM soutient que dans les circonstances, elle ne peut conclure d'entente à long terme, ni avec la Ville ni avec les Forges. De son côté, la SIC a dirigé *Le Devoir* vers Transports Canada.

«C'est un combat titanesque pour accoucher d'une souris parce que le problème est administratif. On n'arrive jamais à identifier la cause de l'inaction», déplore Pierre Collette, président du conseil d'administration des Forges.



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

Formé en France auprès d'un maître forgeron, Mathieu Collette réalise des travaux de forge fidèles aux techniques traditionnelles.

L'organisme souhaite conclure une entente à long terme afin de réaliser son projet de musée qui mettrait en valeur le patrimoine industriel du canal de Lachine et les traditions de la forge.

«Tout le monde dit que c'est un beau projet, mais quand c'est le temps de se commettre, on perd contact avec les gens», indique

Mathieu Collette avec une pointe de découragement.

Les Forges de Montréal n'en sont pas à leurs premières difficultés. En 2016, l'organisme avait reçu un avis d'expulsion de la Ville. Celle-ci alléguait que la clause du bail obligeait les Forges à investir un million dans la restauration du bâtiment n'avait pas été respectée.

L'avis d'expulsion a finalement été retiré, mais les nouvelles embûches sèment l'inquiétude. «Ça fait 17 ans qu'on est ici. On s'est toujours autofinancés. On a fait nos preuves comme OBNL», tient à rappeler Pierre Collette.

Les Forges ont reçu plusieurs appuis dont celui de la conseillère de Projet Montréal Anne-Marie Sigouin, de la chef du Parti vert du Canada, Elizabeth May, et du député libéral de la circonscription de Ville-Marie-Le Sud-Ouest-Île-des-Sœurs, Marc Miller.

«Les Forges ont une réputation qui dépasse les frontières du Canada. Je fais de mon mieux comme député pour débloquer le tout, mais ce n'est pas facile», a dit M. Miller au *Devoir*.

Il soutient cependant qu'il est difficile pour son collègue et ministre fédéral des Transports, Marc Garneau, de s'ingérer dans les décisions de l'APM.

Le Devoir

ENVIRONNEMENT

L'agrile du frêne détecté non loin des plaines d'Abraham

ISABELLE PORTER

à Québec

La Ville de Québec a annoncé lundi que l'agrile du frêne était présent sur son territoire. Un de ces insectes a été détecté dans un arbre du quartier Montcalm, non loin des plaines d'Abraham.

L'insecte a été découvert lors d'une inspection par écorçage de branches chez un particulier, a fait savoir la ville qui se prépare depuis 2012 à l'arrivée de l'insecte.

S'agit-il d'un cas isolé? Quel territoire est touché? Une enquête est en cours pour répondre à ces questions, explique la porte-parole de la ville, Mireille Plamondon.

«L'enquête vise à déterminer le périmètre et le degré d'infestation», a-t-elle dit. «Les résultats devraient normalement être connus à l'automne.»

La capitale compte 13 000 frênes sur les terrains publics (13%) et 20 000 sur des terrains privés, particulièrement dans le secteur de Limoilou où près du cinquième des arbres sont de cette espèce.

Sans remède

Originaire d'Asie, l'agrile a été localisé pour la première fois au Canada en 2002. Il est présent dans la grande région de Montréal depuis 2011 et dans l'Outaouais depuis 2010. On en a aussi découvert des spécimens l'automne dernier à Joliette et Berthierville.

Les scientifiques n'ont pas encore été en mesure de trouver une façon d'éradiquer cet insecte qui tue systématiquement les arbres où il s'installe en quelques années. Il s'incruste entre l'arbre et son écorce et bloque la circulation de la sève jusqu'à ce que l'arbre meure.

Pour freiner sa dissémination, on a interdit de sortir du

«L'enquête vise à déterminer le périmètre et le degré d'infestation»

Mireille Plamondon, porte-parole de la Ville de Québec

bois de chauffage de quelque essence que ce soit des régions touchées. Dans le cas des frênes, les résidus de toutes sortes ne doivent pas être déplacés (les résidus d'abattage et d'émondage par exemple).

La Ville de Québec a cessé depuis quelques années déjà de planter des frênes et a commencé à remplacer ses spécimens les plus vieux et fragiles par des arbres d'autres espèces.

Détection précoce

«Ce qui est quand même rassurant, c'est qu'on le détecte probablement tôt», observe M^{me} Plamondon. «C'est sûr qu'il va y avoir un impact, mais ce sera peut-être "moins pire" que dans d'autres villes.»

Pour l'heure, on recommande aux propriétaires privés qui ont des frênes sur leur terrain d'attendre avant de les abattre. Une réglementation établira bientôt dans quelles conditions il est préférable de le faire.

La Ville essaie d'étaler l'impact de la dissémination dans le temps pour minimiser l'impact sur son couvert végétal. Elle veut notamment favoriser la plantation de jeunes arbres en dessous des frênes lorsque l'espace le permet.

Le Devoir



VILLE DE MONTRÉAL

Originaire d'Asie, l'agrile a été localisé pour la première fois au Canada en 2002. Il est présent dans la grande région de Montréal depuis 2011 et dans l'Outaouais depuis 2010.



FRANCIS VACHON LE DEVOIR

Des touristes sud-coréens font la file pour se prendre en photo devant la porte de secours du théâtre Petit-Champlain, un élément de décor crucial dans la série télé *Goblin: The Lonely and Great God*.

La porte magique de Québec

Les abords du Château Frontenac deviennent des lieux-cultes pour les adeptes d'une série fantastique sud-coréenne

ISABELLE PORTER

à Québec

Depuis quelques mois, une modeste porte rouge du quartier Petit-Champlain attire des touristes de toute l'Asie. Apparue dans une série télé culte en Corée du Sud, la porte s'est imposée cet été comme un nouveau repère touristique fondé exclusivement sur la fiction.

«Les gens la reconnaissent. On n'a pas besoin de rien dire», résume une serveuse du quartier, amusée. «Ils prennent la porte en photo, se prennent [en photo] devant. Ça n'arrête pas.»

La fameuse porte rouge se trouve à la gauche de l'entrée du Théâtre Petit Champlain. Elle n'a pas de poignée et semble condamnée.

«On ne peut pas entrer parce que ça donne dans la salle de spectacle», poursuit la serveuse du nom de Joannie Lehoux. «C'est une sortie de secours au cas où il se passerait quelque chose pendant un spectacle.»

Chose certaine, il se passe quelque chose du côté de la rue. Les adeptes de la série télé *Goblin: The Lonely and Great God* font presque la file pour immortaliser la porte. «C'est par cette porte que *Goblin* apparaît», raconte une fillette en parlant du héros de la série. Originaire de la Corée du Sud, sa famille réside maintenant au New Jersey. C'est là qu'ils ont visionné l'émission.

Goblin est d'ailleurs «l'une des raisons» pour lesquelles ils ont choisi de visiter Québec cet été, «en plus de la culture française», explique sa mère en anglais. «Cette porte a une histoire pour nous, c'est un souvenir emblématique.»

Lundi, les adeptes de la série rencontrés ne se rappelaient pas qu'on y ait mentionné le nom de Québec. «Je crois qu'on l'appelle la ville de l'Érable ou le pays de l'Érable», a précisé une jeune fan.

«C'est par cette porte que *Goblin* apparaît»

Une jeune touriste sud-coréenne, admiratrice de la série télé *Goblin: The Lonely and Great God*

Diffusée entre décembre et février dernier, *Goblin* est l'un des plus grands succès de l'histoire de la télévision sud-coréenne avec des centaines de millions de téléspectateurs. Elle dépeint la vie d'un «dieu protecteur» vieux de 600 ans et son histoire d'amour avec une jeune femme ingénue.

L'acteur qui interprète le rôle principal, Gong Yoo, est une grande vedette en Asie, à tel point qu'on le surnomme «le Brad Pitt de la Corée du Sud».

Durant le tournage à Québec, des touristes sud-coréennes ont failli s'évanouir en le voyant, raconte Charles Gaudreau de Attractions Images, qui a agi comme producteur délégué pendant le tournage à Québec. «On a vu des filles venir les genoux mous et se mettre à pleurer en le voyant», dit-il.

Il semble par ailleurs que les séries sud-coréennes ont leur bassin d'adeptes au Québec. «Il y a un groupe de Québécois qui nous ont suivi tout le long pendant le tournage. [...] Ils étaient entre douze et trente par jour.»

En Corée du Sud et ailleurs

«Il y a une espèce de culte pour ces séries-là», poursuit-il. «La télévision coréenne est très prisée dans toute l'Asie.»

Le *Devoir* a notamment croisé des fans chinois de *Goblin* près de la fameuse porte

rouge, lundi. «C'est très populaire en Asie», nous a dit Chelsea Wang, de Shanghai. Elle et son conjoint se photographiaient face à face devant la porte pour recréer une des scènes clés de la série, quand *Goblin* rencontre l'héroïne de l'histoire.

«Il a un super-pouvoir qui lui permet de se déplacer d'un endroit à l'autre quand ça lui chante», nous a expliqué une autre admiratrice, originaire de Corée du Sud cette fois.

Dans la série, *Goblin* franchit une porte identique à Séoul pour aboutir dans Petit-Champlain. Pourquoi avoir choisi cette porte en particulier? La chercheuse leur en a présenté plusieurs, mais celle-là s'est imposée, raconte Charles Gaudreau. «Ils voulaient une porte rouge dans un secteur assez ancien. Quand ils ont vu que la vue sur la rue était belle à la sortie, leur choix s'est fait.»

En plus de la porte, la série met en vedette les environs du château Frontenac, le parc Samuel-Holland et les plaines d'Abraham. Plusieurs sites Web d'adeptes permettent d'ailleurs de géolocaliser les scènes tournées à Québec, lesquelles comptent pour l'équivalent d'une heure dans la série.

«Pour une série de 12 heures, c'est énorme», signale Charles Gaudreau qui souligne que l'organisme fédéral Destination Canada a contribué à ce succès en payant les billets d'avion de l'équipe de tournage pour le repérage. «Comme placement de produit, difficile de faire mieux.»

Surtout qu'en plus de la porte, les panoramas de Québec font partie de plusieurs scènes clés. Ainsi, la scène finale se déroule sur les Plaines, avec une vue au loin sur le château Frontenac, et la plupart des bandes-annonces de la série se terminaient par une vue nocturne de ce même château.

Le Devoir

ÉDITORIAL

G20 DE HAMBOURG

L'isolement mène à l'échec

Le sommet des 20 pays les plus riches de la planète s'est terminé avec la publication d'un communiqué commun, ce qui est bien en soi, mais il ne laisse présager que des reculs dramatiques dans les relations entre les États-Unis et le reste du monde.

Personne n'a été surpris par la position isolationniste américaine au sujet du réchauffement climatique, et l'ultime communiqué du Sommet du G20, à Hambourg, le reconnaît d'emblée contrairement à l'habitude en pareilles circonstances.

Heureusement pour la planète, alors que ce communiqué dit clairement que les États-Unis se retirent de l'Accord de Paris sur le climat, il enchaîne en réaffirmant l'engagement « irrévocable » des 19 autres membres du G20 à respecter cet accord.

Plus décevant, le communiqué reconnaît aux États-Unis le droit « d'aider » d'autres pays à avoir accès aux énergies fossiles « propres » et à utiliser, par exemple, le gaz de schiste que les Américains se proposent d'exporter sous forme liquide vers certains pays d'Europe de l'Est qui cherchent à réduire leur dépendance envers la Russie.

Le premier ministre canadien, Justin Trudeau, qu'on imaginait servir d'intermédiaire entre l'Europe et M. Trump, n'a pas dû travailler très fort pour tenter de convaincre ce dernier d'abandonner cette exigence comme le souhaitait l'Allemagne, hôte du sommet. Après tout, la position du gouvernement Trudeau sur la question du climat s'apparente un peu à celle de M. Trump dans les faits: d'accord pour développer des énergies « propres »... tout en accentuant les efforts pour produire et vendre plus de pétrole et de gaz aux quatre coins du monde.

Allez savoir si cela expliquerait la remarque de M. Trump, samedi: « Nous avons un voisin extraordinaire qu'est le Canada, et Justin fait un travail spectaculaire [...] ».

Sur la question du commerce, les États-Unis viennent de mettre fin en deux coups de cuillère à pot à des années de défense du libre-échange et des institutions multilatérales en faisant ajouter au communiqué final une réserve de première importance: celle du droit des pays à se défendre par des mesures *antidumping* contre les pratiques jugées déloyales.

Qui jugera de ce qui est loyal ou pas? Les États-Unis, bien sûr, comme le Canada l'a appris à ses dépens dans le dossier du bois d'œuvre.

Cette fois, l'enjeu ne touche pas que le bois d'œuvre, puisque les États-Unis menacent d'imposer des taxes sur toutes leurs importations, dont, à court terme, une taxe *antidumping* de 20% sur l'acier.

L'objectif officiel est de punir la Chine, mais l'Europe et le Canada seront aussi touchés directement s'ils ne parviennent pas à convaincre les autorités américaines que le marché de l'acier, comme celui de l'automobile, est aujourd'hui très intégré.

Un groupe de travail a été formé pour résoudre le problème de la surcapacité mondiale de production causée par l'invasion de l'acier chinois écoulé à bas prix. Cela suffira-t-il pour calmer le président américain, pour qui seule compte la situation intérieure des États-Unis?

Depuis la campagne électorale, il ne se passe pas une semaine sans que Donald Trump attaque les nations qui enregistrent un surplus commercial avec les États-Unis. Ce qu'il oublie de dire, c'est que, malgré l'important déficit commercial de son pays, les États-Unis sont ceux qui profitent sans doute le plus du libre-échange dans le monde moderne.

Et si les États-Unis peuvent ainsi s'enrichir malgré une balance commerciale continuellement déficitaire, c'est que le dollar américain sert encore aujourd'hui de première monnaie de réserve et d'échange dans le monde, y compris en Chine, un avantage qui permet aux États-Unis de consommer et de s'endetter toujours plus sans inflation, aux dépens de ses partenaires.

Quels que soient les bons mots du président au sujet de Justin Trudeau, ce repli sur soi des États-Unis représente la plus grande menace économique à laquelle le Canada et le monde aient eu à faire face depuis longtemps.

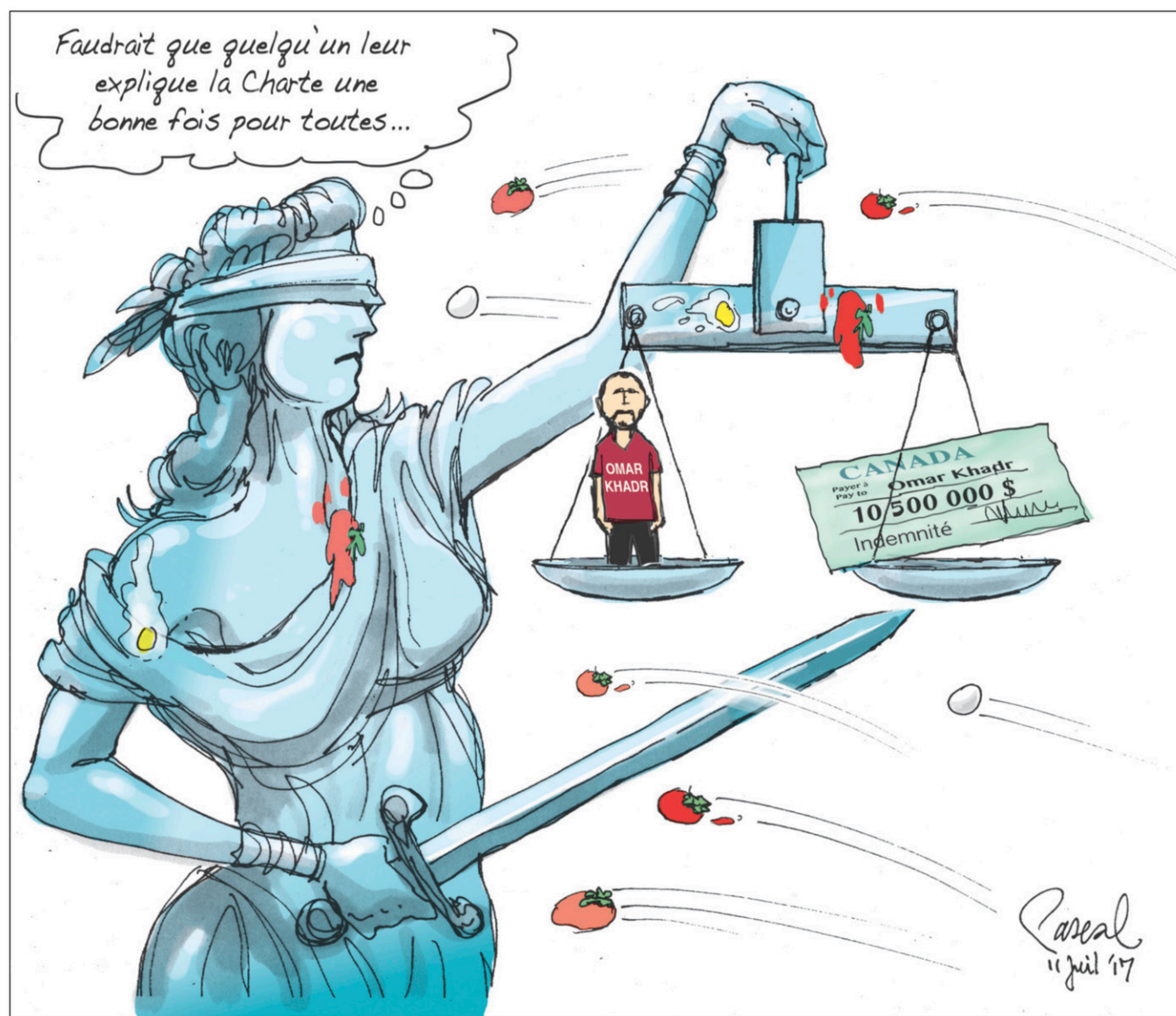
En adoptant le slogan « America First », non seulement Donald Trump et les républicains abandonnent-ils leur rôle de leaders du monde capitaliste, mais ils s'isolent chaque jour un peu plus et transfèrent leurs meilleurs alliés en ennemis potentiels.

Voilà une position qui pourrait avoir pour conséquence positive de forcer l'Europe à faire front commun, mais aussi de permettre à la Chine de devenir rapidement le plus important commerçant de la planète, la nation la plus influente sur plusieurs continents et bientôt la plus puissante sur le plan militaire. Beau gâchis!

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES
 Rédactrice en chef LUCE JULIEN
 Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN
 Vice-président des ventes publicitaires MARK DROUIN
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
 Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS
 Adjoint PAUL CAUCHON, LOUIS GAGNÉ, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



JEAN-ROBERT SANSAÇON

L E T T R E S

À quelle commission scolaire notre député paie-t-il ses taxes?

Alors que l'iniquité se prolonge depuis des années, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Sébastien Proulx, « étudie » le déséquilibre des taxes scolaires entre anglophones et francophones.

Qui plus est, aucun échéancier n'a été prévu pour une hypothétique réforme.

En Outaouais, le glissement des revenus vers les anglophones frôle l'indécence, au point où la Commission scolaire Western Québec (CSWQ) se permet de réduire ses taux de 24%, pendant que les commissions scolaires francophones hésitent entre couper les services ou augmenter encore leur taux de taxation.

Compte tenu du rapport de dépendance traditionnelle entre le Parti libéral du Québec et les communautés anglophones, il est acquis que le ministre prolongera son étude au moins jusqu'à la prochaine élection, laissant à un nouveau ministre le soin de recommencer l'exercice. Ce qui devrait permettre un glissement additionnel de quelques millions supplémentaires avant que se pointe une solution.

Et que font nos députés régionaux durant ce temps? Ont-ils réfléchi à un moyen de dédommager rétroactivement les com-

missions scolaires francophones (par conséquent, les parents francophones) victimes de ce système? L'un d'entre eux pourrait-il aller au-delà d'un accusé de réception quand un rappel est fait?

De toute évidence, le lobby anglophone québécois a plus d'impact à Québec que la majorité passive des cinq comtés de l'Outaouais qui tolère un régime de financement scolaire comparable à celui que l'Ontario utilisait au début du XX^e siècle pour éradiquer l'enseignement en français.

Gérard Laurin
 Le 5 juillet 2017

Lettre ouverte à l'ambassadeur saoudien Naïf Bin Bandir al-Sudairy

Monsieur l'Ambassadeur,

Vous vous demandez pourquoi les représentants canadiens Justin Trudeau et Philippe Couillard se mêlent de vos affaires en vous demandant de libérer Raïf Badawi, qui n'est pas un ressortissant canadien? La raison en est fort simple: son épouse, Ensaf Haidar, qui a élu domicile au Québec, plus précisément à Sherbrooke, avec ses trois enfants, nous a rendus sensibles à ce que la justice saoudienne fait subir à son mari.

Dès lors, il nous est impossible de rester indifférents aux souffrances de cette

famille. Le droit de parole est pour nous aussi sacré que peut l'être chez vous l'interdiction de penser différemment de votre roi et de critiquer le côté dogmatique de votre wahhabisme.

Nous éprouvons, quant au sort que vous faites subir à Raïf Badawi, en emprisonnant ce dernier pour dix ans, en le condamnant à 1000 coups de fouet et à une amende excessive, nous éprouvons, dis-je, une révolte légitime tant à cause de l'inhumanité d'un tel traitement qu'à cause de la liberté de parole ainsi niée, rejetée, foulée aux pieds.

Que ceci puisse concerner des centaines, voire des milliers, de vos compatriotes nous révolte, mais nous ne sommes pas touchés aussi directement par l'enfer qu'ils ont, eux aussi, à subir pour des raisons vraisemblablement analogues, que par celui de Raïf Badawi, auquel sa femme nous a sensibilisés, ainsi que, tout dernièrement, ses trois enfants.

Ceux-ci ont pu exprimer dans une vidéo simple et touchante, à l'intention du premier ministre Justin Trudeau, leur tristesse d'être privés de leur père pour une raison aussi absurde que l'interdiction de s'exprimer librement. Ces gens-là sont chez nous, c'est pourquoi nous nous sentons solidaires de leur destin.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Jean Laurendeau, musicien
 Le 5 juillet 2017

L I B R E O P I N I O N

La Cour suprême du Canada impose ses règles à Google et Facebook

ANTOINE GUILMAIN, KARL DELWAIDE ET ANTOINE AYLWIN
 Avocats chez Fasken Martineau DuMoulin

Ottawa, ville administrative par excellence, n'échappe pas à un phénomène typique de la fin juin: les activités ralentissent avant les mois les plus chauds de l'année... Et pourtant, derrière les murs de la Cour suprême du Canada, l'effervescence était à son paroxysme. Les « neuf sages » avaient en effet les yeux rivés sur deux géants de la Silicon Valley, soit Google et Facebook, et devaient statuer sur certaines de leurs pratiques respectives.

C'est désormais chose faite. La Cour suprême du Canada s'est prononcée sur les enjeux de désindexation sur le moteur de recherche Google, ainsi que sur la possibilité de poursuivre Facebook ailleurs qu'en Californie, malgré ses conditions d'utilisation (vendredi 23 juin 2017). L'importance de ces deux décisions dépasse les seules frontières canadiennes. En effet, elles touchent à un problème global, celui de la réglementation des activités en ligne, et pourraient avoir des répercussions sur les internautes du monde entier.

Par ailleurs, c'est un signal fort du Canada en matière de commerce électronique et de protection de la vie privée. Voici un résumé de

ces dix derniers jours à la Cour suprême du Canada.

Décision Google

La première affaire s'inscrit dans un contexte de contrefaçon en ligne. Un distributeur vendait illégalement par Internet des éléments de propriété intellectuelle appartenant à une entreprise de technologie basée au Canada. Étant donné que le contrefacteur œuvrait à partir d'un endroit inconnu et qu'il bénéficiait de l'indexation de ses sites sur les moteurs de recherche, l'entreprise canadienne demanda alors à Google d'intervenir. Google accepte de supprimer certaines pages, mais refuse de désindexer les sites Internet dans leur intégralité et se limite à l'extension *google.ca*.

C'est ici que le processus judiciaire s'enclenche et que la problématique émerge: la multinationale Google peut-elle se voir ordonner de désindexer l'ensemble des sites Internet du contrefacteur, et ce, sur une base mondiale (incluant *google.com*)?

La Cour suprême du Canada répond par la positive — 7 juges contre 2. À la suite d'une analyse approfondie des principes régissant les injonctions, le plus haut tribunal du pays relève que la « seule façon » de faire cesser la contrefaçon, c'est d'intervenir « mondialement ». Autre-

ment dit, Google doit désindexer les sites Internet intégraux et sur toutes les extensions (*google.ca*, *google.com*, etc.). Les effets de cette décision concernent en ce sens tous les internautes, sans égard au pays d'appartenance.

Décision Facebook

Cette deuxième affaire concerne le consentement en ligne des conditions d'utilisation. Les « contrats électroniques » de ce type sont à la base de droits et obligations envers des prestataires de services et peuvent avoir de sérieuses conséquences. C'est le constat qu'a pu faire une utilisatrice Facebook: les conditions lui imposaient d'intenter une action devant les tribunaux californiens alors qu'elle résidait en Colombie-Britannique.

C'est dans ce contexte que la Cour suprême du Canada devait se prononcer: faut-il s'en tenir aux conditions d'utilisation et obliger les utilisateurs à intenter des recours en Californie plutôt que dans leurs propres juridictions? Non, répond la plus haute instance — 4 juges contre 3.

Parmi d'autres raisons, la majorité des juges note que le consommateur, « simple citoyen », n'a pratiquement pas d'autre choix que d'accepter les conditions de Facebook, « multinationale présente dans des dizaines de pays ». Il y aurait alors une « inégalité flagrante du pouvoir de né-

gociation entre les parties ».

De plus, cette affaire fait intervenir les droits quasi constitutionnels des Britanno-Colombiens à la protection de leur vie privée. En ce sens, les tribunaux canadiens devraient avoir la possibilité de se prononcer sur ces enjeux, « car ces droits jouent un rôle essentiel dans une société libre et démocratique et incarnent des valeurs canadiennes fondamentales ».

Les activités en ligne dépassent les frontières. D'aucuns pourraient voir un paradoxe entre ces deux arrêts, pourtant rendus à cinq jours d'intervalle par quasiment le même banc de juges. La désindexation doit être globale, tandis que la juridiction doit être locale...

En réalité, le vrai objectif est d'assurer l'effectivité des droits des internautes, de manière concrète à l'heure des technologies de l'information et des nouveaux modèles d'affaires. Ces enjeux ne sont pas propres au Canada. L'Union européenne, par exemple, connaît des défis similaires qui portent les noms de « droit à l'oubli » (en matière de renseignements personnels) ou encore de « consentement en ligne ».

Au bout du compte, comme le relève très justement la Cour suprême du Canada, « le problème en l'espèce se pose en ligne et à l'échelle mondiale. L'Internet n'a pas de frontières — son habitat naturel est mondial ».

MARCHÉ DU TRAVAIL

La discrimination insidieuse envers les trans

FRANÇOIS BERNARD MALO
MUSTAPHA BETTACHEProfesseurs en gestion des ressources humaines au
Département des relations industrielles de
l'Université Laval

Une personne trans est un être humain sain d'esprit dont l'identité de genre et l'expression de genre diffèrent du sexe qui lui a été assigné à la naissance par le médecin accoucheur.

Selon les formes prises par cette identité et cette expression de genre, ces personnes sont parfois appelées « transvesties », « transgenres » ou « transsexuelles ». En cela, elles se positionnent à l'extérieur des stéréotypes de genre considérés comme allant de soi au sein de plusieurs sociétés.

Au-delà de ces étiquettes inutiles entretenues par la culture populaire et une curiosité malsaine, les personnes trans partagent toutes, pour la plupart, un même problème triste et criant : une difficulté réelle à se trouver un emploi et, lorsqu'elles en ont un au moment de leur transition, à le conserver.

De nombreuses recherches ont, en effet, documenté ces difficultés pourtant inacceptables dans une société de droit se disant « évoluée ». Et pourtant!

Le Québec célèbre le premier anniversaire de la modification de la Charte des droits et libertés de la personne pour y introduire comme motif explicite de discrimination interdite l'identité et l'expression de genre. Si certains ou certaines de nos concitoyens ou concitoyennes pourraient croire que nous en avons déjà assez fait (pour ne pas dire même « déjà trop fait »), il faut savoir que la discrimination à l'égard des personnes trans est encore très présente dans les milieux de travail et que les formes d'agression que rencontrent ces dernières ne sont pas toutes exprimées de manière ouverte et physique.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, les personnes trans sont régulièrement l'objet de moqueries, de commentaires déplacés et parfois aussi, il faut le dire, de harcèlement psychologique et sexuel, et cela, tant de la part de leurs collègues de travail que de leurs propres clients ou clientes et anciens ou anciennes associés.

Dans certaines organisations, les personnes trans sont systématiquement écartées des processus d'embauche et elles sont automatiquement congédiées lorsqu'elles annoncent à leur employeur leur désir de vivre selon le genre auquel elles s'identifient. Dans d'autres organisations, les personnes trans sont appelées « Madame-Monsieur » et elles sont confinées aux toilettes unisexes réservées aux personnes handicapées.

Ces tristes réalités sont trop peu connues, car la plupart des organisations font beaucoup d'efforts pour ne pas mal paraître et pour cacher la discrimination insidieuse qui y perdure encore. On ne dit pas aux personnes trans qu'elles ne sont pas bienvenues dans l'organisation, mais on leur met partout des bâtons dans les roues : « Nous sommes désolés, mais il n'y a pas de jupe en taille XXXL au magasin d'uniformes. »

Un label « Trans Inside »

Maintenant que le Québec célèbre la toute dernière modification de la Charte des droits et libertés de la personne en vue de mieux protéger les personnes trans, nous croyons qu'il est désormais temps de mettre en place un label « Trans Inside » et d'en faire la plus ardente des promotions.

Garantissant à tous les membres de la société civile que l'organisation ne fait pas que respecter ses obligations légales à l'égard des personnes trans, mais qu'elle leur fait bel et bien une « vraie » place où elles peuvent s'épanouir tant personnellement que professionnellement, un tel label ne pourrait qu'aider à lutter contre les discriminations insidieuses aujourd'hui encore trop nombreuses. Dans les forêts luxuriantes, la vie croît et se propage là où la diversité règne. Il est grand temps que dans nos organisations nous le comprenions et le valorisions réellement.

Internet: la fin du mythe

PIERRE TRUDEL



Fin juin, dans deux affaires différentes, la Cour suprême a décidé que les lois canadiennes s'appliquent aux activités se déroulant en ligne. Voilà qui dégonfle certains des mythes les plus tenaces au sujet d'Internet. Le démenti est cinglant pour ceux qui croient ou font croire que les lois étatiques ne s'appliquent pas aussitôt qu'une activité se déroule sur le Web.

À l'égard du moteur de recherche Google, la Cour a reconnu que les tribunaux canadiens peuvent émettre des ordonnances visant les activités mondiales de l'entreprise. Dans cette affaire, il s'agissait de garantir l'efficacité d'une injonction destinée à empêcher l'accès à un site Web proposant du matériel jugé contraire aux lois canadiennes. La majorité des juges de la Cour jugeant qu'il est tout à fait possible d'ordonner à Google de supprimer du matériel illégal (au sens des lois canadiennes) de ses résultats de recherche. Dans la mesure où elle vise à assurer l'efficacité d'une décision judiciaire, une telle ordonnance peut valoir pour la planète entière.

Quelques jours auparavant, la Cour suprême décidait que les conditions d'utilisation de Facebook stipulant que seuls les tribunaux californiens sont compétents pour trancher les désaccords entre le réseau social et ses abonnés cèdent le pas lorsqu'il y a disproportion entre le pouvoir d'un géant du Web et un consommateur dépourvu de pouvoir réel de négociation. La Cour explique au passage qu'une loi provinciale valide prévaut nécessairement sur les conditions d'utilisation auxquelles les usagers sont forcés d'adhérer pour effectuer quelque activité sur le Web.

La Cour prend soin d'insister sur les limites à la capacité de l'État de supprimer la liberté d'expression et les autres droits fondamentaux. L'ordonnance d'application mondiale qu'elle a validée portait sur des sites manifestement contraires aux lois canadiennes. Ces prononcés de la Cour diffèrent à cet égard des décisions européennes ordonnant de censurer les liens générés par les moteurs de recherche conduisant à des documents conformes aux lois. Au Canada, il faut d'abord démontrer qu'un contenu viole la loi avant de revendiquer la censure des liens qui y conduisent.

Revoir les règles du jeu

Ces décisions viendront-elles à bout du mythe tenace selon lequel les lois qui valent pour tout le monde hors ligne seraient magiquement sans pertinence lorsque l'activité se déroule sur Internet? Certes, l'application des lois nationales aux activités sur Internet peut présenter son lot de difficultés. Mais la possibilité d'appliquer les lois canadiennes à une activité en ligne visant des personnes situées sur le territoire canadien ne fait plus de doute.

Ces éclairages de la Cour suprême devraient contribuer à lever les inhibitions de plusieurs décideurs politiques qui ne se pressent pas trop d'appliquer les lois dès lors que les activités se déroulent sur Internet.

Dans beaucoup de secteurs, il est devenu urgent de mettre en place des règles du jeu pour les activités qui se déroulent en ligne. Par exemple, les politiques de radiodiffusion destinées à garantir la disponibilité des productions canadiennes sont pratiquement inopérantes au nom des doutes entretenus à Ottawa à l'égard de la capacité du Canada de réglementer les activités de radio et de télévision qui se déroulent en ligne.

De même, les transferts massifs de revenus publicitaires vers les grandes plateformes d'Internet ont littéralement tari les sources de revenus des médias canadiens. Ceux-ci produisent des contenus qui coûtent cher, mais les pratiques non réglementées des plateformes dominantes du Net siphonnent une part croissante des revenus publicitaires qui doivent servir à financer la production de contenus canadiens.

Actualiser les lois

Le temps est venu d'adapter à Internet les lois qui depuis longtemps garantissent le réinvestissement dans les productions canadiennes des dollars que consacrent les Canadiens à leur consommation de produits culturels et d'information. La mise à niveau des mesures destinées à garantir la viabilité en ligne des médias canadiens et des productions sonores et vidéo s'impose. Le feu vert de la Cour suprême devrait lever les inhibitions à cet égard.

La Cour suprême a confirmé l'effectivité des lois canadiennes lorsqu'elles sont appliquées à des activités se déroulant sur Internet. Désormais, l'application des lois canadiennes dépend uniquement de la volonté politique d'appliquer des politiques cohérentes. L'alibi de « l'impossibilité d'intervenir sur Internet » n'est plus possible. Il ne manque désormais que la volonté et le courage pour appliquer des politiques numériques cohérentes.



Le port de Québec est situé en territoire fédéral.

ALEXANDRE SHIELDS LE DEVOIR

Québec et ses rives coloniales

LÉONCE NAUD

Géographe

Durant la plus grande partie de son histoire, Québec a été une ville coloniale. Sur son littoral, elle le demeure encore aujourd'hui. Lors de la fondation de Québec par Samuel de Champlain, les nouveaux arrivants prirent le contrôle du fleuve. La Conquête britannique en fit autant, mettant fin à la présence dominante des Français et des Canadiens sur le Saint-Laurent.

Ce n'est pas sans raison que le journal *Boston Globe* qualifia la prise de Québec de « chute de la Carthage d'Amérique ». Tout comme celui de la grande cité punique, l'empire de la Nouvelle-France avait été un empire de l'eau. Le géographe Luc Bureau a résumé de façon lapidaire ce virage radical survenu lors de la Conquête : « La hache et la faucille chassent la rame et le fusil, la charrue se substitue au canot d'écorce. » Tout est dit. On porte ici à la cause fondamentale de l'éloignement des Québécois par rapport au fleuve.

Dans le cas d'une cité dont la conquête s'est effectuée par voie océane comme ce fut le cas à Québec, à défaut d'exterminer au grand complet la population locale, le vainqueur se réserve habituellement une enclave riveraine à son usage exclusif, là où se trouve le port. La ville perd alors l'usage de son port ainsi que sa porte d'accès maritime vers le monde extérieur, domaines régaliens réservés aux nouveaux maîtres du pays. [...]

Au début, on interdira à la population l'accès à l'enclave riveraine demeurée sous contrôle colonial. Avec les années, on aménagera des « fenêtrures » permettant aux gens de contempler cette surface liquide devenue inaccessible, dont le contrôle et l'exploitation faisaient la fortune militaire et commerciale de leurs aïeux. C'est ainsi qu'à Québec, ville pourtant maritime et fluviale, le fleuve est avant tout « majestueux » pour la bonne raison qu'il demeure inaccessible à la population, la plupart de ses usages autres que ce-

DES IDÉES EN REVUES

Chaque mardi, *Le Devoir* offre un espace aux artisans d'un périodique. Cette semaine, nous vous proposons une version abrégée d'un texte paru dans la revue *L'Action nationale*, avril 2017, volume CVII, n° 4.



lui de panorama étant devenus impensables ou hors d'atteinte. [...]

Enfin, le maire et les « petits échevins locaux » cessent d'exister dès qu'ils mettent les pieds à l'intérieur de l'enclave coloniale... ou du moins en sont-ils persuadés. Comme les élus municipaux de Québec le répètent à l'envi : « Nous sommes impuissants. On ne peut rien faire, on n'est pas chez nous... » Ces derniers sont devenus étrangers au domaine maritime et fluvial que dominaient pourtant leurs ancêtres. [...]

Gestionnaires de droit divin?

À Québec, le monde fluvial et portuaire demeure l'affaire d'un oligopole qu'exerce une poignée d'administrateurs fédéraux tout puissants, non élus, incontrournables et inamovibles, dont la population ignore le plus souvent jusqu'à l'existence. [...] Cette structure politico-administrative qui exhale de puissants remugles coloniaux n'est pas sans rappeler le régime des concessions littorales au temps des colonies. Aujourd'hui, Ottawa a simplement remplacé l'Angleterre. Bien entendu, si le port de Québec était géré par la Ville ou le gouvernement du Québec plutôt que par Ottawa, le comportement de ses dirigeants serait fort dif-

férent et leurs décisions encore davantage.

S'adressant en 2013 à la Cour supérieure du Québec, le Port de Québec a soutenu que « le port de Québec appartient à Sa Majesté la reine Elizabeth II qui lui en confie la gestion ». Or, le pouvoir de cette dernière reposant sur l'unction divine apposée sur son front lors de son couronnement, il en résulte logiquement que la gestion portuaire à Québec posséderait elle-même un caractère divin, sans compter le caractère plus ou moins divin de ses gestionnaires. Cette philosophie typique des beaux jours de l'Empire britannique imprègne encore le monde portuaire canadien d'un océan à l'autre et inspire encore un respect tétanisé dans bon nombre de milieux décisionnels.

Bien entendu, la gestion du port relève tout simplement d'Ottawa. Cependant, le port de Québec n'est pas un port comme les autres. Il s'agit d'un symbole impérial fort situé dans la ville même où fut écrasé l'Empire français d'Amérique, à l'instar de la Citadelle, du Manège militaire et des plaines d'Abraham. Grâce à ces puissants points d'ancrage, Ottawa impose une présence canadienne massive – succédant à la présence britannique – au cœur même de la capitale de sa province irrédentiste. [...]

Pour un réexamen fondamental

Espérons qu'un jour une mission d'information et d'enquête, jouissant d'un large mandat et surtout d'une vision qui ne le soit pas moins – laquelle reposerait entre autres sur une connaissance approfondie de différents parcours et destins urbano-portuaires au Québec et ailleurs dans le monde –, procède à un réexamen fondamental de l'organisation de l'espace et de la gestion de la ressource en eau à l'interface entre ville, fleuve et port à Québec, englobant dans sa réflexion l'ensemble des rives urbanisées de Québec et de Lévis.

Des commentaires ou des suggestions pour *Des Idées en revues*?
Écrivez à rdutrisac@ledevoir.com.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Véronique Chagnon (chef de division), Robert Dutrisac (éditorialiste), Michel Garneau et Pascal Élie (caricaturistes), Jacques Nadeau (photographe), Olivier Zuida (rechercheur photos); information générale : Isabelle Paré (chef de division et reporter), Stéphanie Baillargeon (généraliste), Gérard Dallaire (pupitre), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Jean Dion (sports), Marco Fortier (éducation), Lisa-Marie Gervais (diversité), Pauline Gravel (sciences), Jessica Nadeau (éducation), Alexandre Shields (environnement); information politique : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélair-Cirino et Marie-Michèle Sioui (correspondants parlementaires à Québec); Dave (recherche), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec); information culturelle : Guillaume Bourgault-Côté (politiques culturelles), Julie Carpentier (pupitre), Fabien Deglise (livres), Catherine Lalonde (arts vivants), Philippe Papineau (médias); information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins et Éric Desrosiers (reporters), Benoît Munger (pupitre); information internationale : Guy Taillefer (chef de division et éditorialiste); section art de vivre : Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); cahiers spéciaux : Aude Marie Marcoux (responsable); équipe numérique : Laurence Clavel, Guillaume St-Hilaire et Geneviève Tremblay (pupitres); correction : Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant (correctrices); soutien à la rédaction : Amélie Gaudreau (coordonnatrice à la rédaction), Jean-Philippe Proulx (commiss), DOCUMENTATION Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa); PUBLICITÉ Charlyne Bachraty (adjointe au vice-président), Marlène Côté, Evelynne De Varennes, Amel Elimam, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Schab (directrices de comptes), Alain Tréhou (directeur créativité média), Amélie Maltais (commiss aux arts légers), Alessandra Tantaló et Laurence Hémond (coordonnatrices publicitaires); PRODUCTION Caroline Desrosiers, Yanick Morin, Anthony White et Nathalie Zemaits; INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Jean-François Côté (analyste programmeur), Luc Girard (technicien informatique), Solène M. Hébert (développeuse Web); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Catherine Gentilcore (coordonnatrice marketing, communications et relations publiques), Sébastien Beaupré (coordonnateur service à la clientèle), Manon Blanchette, Caroline Filion, Nathalie Filion, Isabelle Sanchez (préposées au service à la clientèle); ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Mélisande Simard (adjointe administrative et responsable des ressources humaines), Florentina Draghici (technicienne comptable), Véronique Pagé (responsable du crédit).

FOI

SUITE DE LA PAGE 1

Député à Queen's Park, M. Singh a déposé en 2013 un projet de loi modifiant le Code de la route pour exempter les motocyclistes sikhs de l'obligation de porter un casque. Malgré l'opposition de la première ministre Kathleen Wynne, il est revenu à la charge en septembre dernier. Le projet de loi dispense du port d'un casque tout sikh qui a « les cheveux, la barbe et les poils non coupés » et qui « porte habituellement un turban composé d'au moins cinq mètres carrés de tissu ». Cette exemption existe en Colombie-Britannique et au Manitoba.

En 2015, l'Ontario est en proie à un violent débat concernant le nouveau cours d'éducation sexuelle. Il enseigne aux enfants à nommer les parties génitales en première année, aborde l'identité de genre en troisième, la masturbation en sixième, la contraception, le sexe oral et anal en septième et huitième années. L'opposition est principalement le fait des communautés religieuses, autant les fondamentalistes chrétiennes que les musulmanes ou sikhs. Jagmeet Singh fait sourcilier ses collègues néodémocrates en donnant l'impression d'être dans le camp des opposants.

« L'Ontario est une province diversifiée et nous devons respecter la diversité de croyances lorsqu'il s'agit d'éduquer nos enfants, déclare-t-il à l'Assemblée législative. Plusieurs personnes sont d'accord que l'éducation à la santé est importante, mais mes commettants s'interrogent sur le caractère approprié de certains contenus pour les âges proposés. Mes commettants méritent d'être entendus et le gouvernement a la responsabilité de répondre à leurs préoccupations. »

M. Singh s'est défendu par la suite d'avoir seulement invité le gouvernement à procéder à plus de consultations (même si le curriculum avait été concocté après avoir consulté 4000 parents). On le voit dans une vidéo devant une assemblée de « parents ontariens opposés au cours d'éducation sexuelle à partir de la première année » les invitant à bien s'informer avant de s'y opposer. Jamais ne mentionne-t-il son accord avec le cours.

Pour M. Dionne Labelle, ces deux exemples posent problème. « Si sa religion commence déjà à influencer ses intentions parlementaires, ça ne



NATHAN DENETTE LA PRESSE CANADIENNE

Le candidat à la direction du NPD Jagmeet Singh s'identifie trop à sa religion, selon des membres québécois de la formation politique.

regarde pas bien. »

Une autre source néodémocrate du Québec qui refuse d'être identifiée craint l'élection de M. Singh à la tête du parti pour les mêmes raisons. « Les Québécois sont réticents à l'inclusion de la foi religieuse en politique, et quand M. Singh parle pour sa communauté à propos du port du casque, j'ai peur que les Québécois ressentent cela comme une priorité communautaire. Au même titre qu'un conservateur évangéliste créationniste imposerait sa foi sur les politiques qu'il mettrait en avant. Alors, la difficulté potentielle de M. Singh n'est pas nécessairement liée à son apparence, mais à comment sa foi influencera ce qu'il proposera comme politique. »

Il se désolé aussi que le député n'ait pas eu le courage de défendre l'éducation sexuelle auprès de sa communauté. « Il faut consulter, ça voulait dire quoi au juste? Que c'est la communauté qui décide ce qui sera enseigné dans les cours? »

Une seconde source anonyme bien branchée au NPD soutient que « ça brasse dans les rangs. Les députés du Québec sentent qu'il n'y a pas d'écoute de la part des députés du Canada anglais par rapport à ça. Il y a un vent de panique parce qu'ils ne savent pas quoi faire ». Selon cette personne, il y aurait même des élus qui songeraient à ne pas se porter candidats à la prochaine élection « parce qu'ils pensent qu'ils

perdraient avec Jagmeet Singh comme chef. »

Selon cette source québécoise, un mouvement ABS — « anybody but Singh » — est improbable, toute critique étant assimilée à du racisme ou à tout le moins de l'intolérance. « Les gens ne voient pas la réflexion intellectuelle plus profonde. Et ça n'aide pas que le crucifix soit encore à l'Assemblée nationale. Ça donne l'impression qu'on est contre la religion sauf quand c'est la nôtre! »

M. Dionne Labelle déplore cette surdité. « J'ai un souci par rapport à la représentation du Québec au sein du NPD. On a été forts sous Jack Layton et Thomas Mulcair. Mais ça m'inquiète de voir une régression de la connaissance de la réalité québécoise de la part du chef. » Il se dit enclin à appuyer Guy Caron dans la course maintenant que Peter Julian n'en fait plus partie. Les Québécois ne forment qu'environ 4% du membrariat total du NPD. Dans une course où le chef est choisi selon la formule « un membre, un vote », le Québec ne pèse pas lourd même si plus du tiers de sa députation en vient.

L'équipe de M. Singh a indiqué que ce dernier n'était pas disponible pour une entrevue. Mais par courriel, elle fait dire que, en ce qui concerne le cours d'éducation sexuelle, M. Singh aurait voulu que le gouvernement ontarien « parle avec les com-

munités culturelles ». »

Le député Pierre-Luc Dusseault tempère l'angoisse québécoise supputée envers M. Singh. « Je l'entends surtout des analystes et des médias, pas nécessairement des militants. [...] Il pourrait être aimé au Québec. » Néanmoins, il admet que, sur la question de l'éducation sexuelle, M. Singh a manqué de clarté. « Il va devoir répondre à certaines questions et clarifier certaines de ses positions s'il veut devenir chef du NPD. Il va falloir qu'il soit plus clair que dans ses prises de position passées. » M. Dusseault appuyait Peter Julian.

Trois autres députés québécois qui appuyaient Peter Julian dans la course se sont dit sous le choc de l'abandon de leur poulain. Tous manifestent le désir que les quatre candidats restants fassent preuve d'une grande connaissance du Québec. « Il faut visiter le Québec, et pas juste Montréal et Québec. Il faut aller partout. Pour pouvoir prendre le pouls de cette nation », lance François Choquette. Robert Aubin parle de l'importance d'avoir une « connaissance profonde » du Québec pour devenir chef. Quant à Brigitte Sansoucy, elle entend mettre les bouchées doubles pour vendre des cartes de membre dans la province pour en augmenter le poids pour le choix du futur chef.

Le Devoir

EUROPE

SUITE DE LA PAGE 1

l'actualité européenne depuis 1990. Il a publié récemment, chez Calmann-Lévy, un essai intitulé *Les salauds de l'Europe: guide à l'usage des euro-sceptiques*. Daniel Cohn-Bendit, également journaliste de profession, a été député fédéral en Allemagne, puis député au Parlement européen jusqu'en 2014. Le surnom de Danny le Rouge, qu'on lui donnait à la fin des années soixante, a fait place à celui de Danny le Vert, en faisant référence au parti auquel il a appartenu.

Les deux hommes participent cette semaine au volet de l'école d'été de l'Université de Montréal qui est consacré à l'avenir de l'Union européenne. Entretien.

L'Union européenne est-elle en train de vivre une crise?

Daniel Cohn-Bendit (DCB): l'Union européenne vit une crise depuis une éternité. Et sans vouloir vous corriger, la question serait plutôt: l'Union ne vit-elle pas une sorte de crise? Depuis au moins celle des *subprimes* en 2008 et l'effondrement du système bancaire européen, l'Europe a vécu ce que tout le monde appelle maintenant la polycrise, une addition de crises qui ont suscité de plus en plus de désenchantement quant à l'idée européenne dans divers pays. Depuis Poutine, le Brexit et Trump, il y a eu une reprise de conscience à savoir que ce n'est peut-être pas mal qu'il y ait une Europe capable de tenir tête à ces poly-non-pas-crisis-mais-folies. Il y a donc, aujourd'hui, une recrudescence de la nécessité de renforcer l'Europe, même si tous ne pensent pas la même chose sur comment cette Europe devrait être reforcée.

Jean Quatremer (JQ): La crise est dans l'ADN de l'Union européenne. Elle est née de deux crises majeures: la Première Guerre mondiale et la Seconde. Son histoire est une succession de turbulences, parce que partager volontairement la souveraineté, c'est difficile. Aucun État n'est prêt à le faire volontairement. [...] La crise, c'est pourtant le moteur de l'Union européenne. Simplement, comme elle est une construction récente, on a l'impression que la crise va la tuer. Cela fait 25 ans que je couvre l'Union européenne et je ne l'ai jamais vue mourir. L'annonce de la mort de l'Union européenne était un rien prématurée. Chaque fois, les crises l'ont renforcée au lieu de l'affaiblir.

Pour moi, le Brexit a été un *wake-up call*. Je dirais presque que je le souhaitais, ce Brexit. Pour rappeler à l'ensemble des États et des peuples que la construction de l'Union européenne est quelque chose d'extrêmement fragile. Brutalement, les peuples ont pris conscience qu'il y avait un danger. Il y aura un prix à payer, et ce prix sera payé par les Britanniques, pas par l'Union européenne. On a vu, au lendemain du Brexit et de l'élection de Trump — les deux sont étroitement liés —, on a vu les néonazis perdre en Autriche, les démagogues perdre aux Pays-Bas, Marine Le Pen perdre en France, et Beppe Grillo prendre une taule en Italie.

DCB: Et Jean-Luc Mélenchon. Il y a une logique au Brexit. La Grande-Bretagne est toujours entrée à reculons dans l'Europe. Elle a toujours voulu signifier qu'elle avait un pied en dedans et un pied en dehors. [...] Le Brexit signifie que cette histoire de l'Europe à la carte ne peut pas fonctionner. Et donc, on se retrouvera dans les dix prochaines années avec un véritable dé-

Le Devoir

bat: est-ce que l'Europe, ce ne sera pas la zone euro?

Quelle est la part des élargissements successifs dans les problèmes de l'Union?

JQ: Pour ce qui est d'aller plus loin dans l'intégration, je crois que l'idée qu'on va tous marcher du même pas vers un avenir radieux est morte. Une Europe à 28 est extrêmement compliquée à faire fonctionner, et le Brexit fait tirer des leçons de cette complexité croissante. [...] Depuis le début, il y a toujours eu le choix entre élargissement et approfondissement. Il est clair qu'on a fait le choix de l'élargissement avant celui de l'approfondissement. A mon avis, c'est l'une des racines du drame existentiel de l'Europe actuelle.

DCB: C'est vrai, mais il faut faire attention, parce que l'élargissement de l'Europe a eu lieu à un moment que personne n'avait prévu: l'effondrement du Mur. [...] C'est un peu l'accélération de l'histoire qui nous y a obligés.

JQ: Nous avons été incapables d'aller au même rythme.

DCB: On a fait une erreur. On n'a pas prévu un budget à la hauteur nécessaire pour gérer l'élargissement.

JQ: Mais pas seulement. On n'arrive plus à prendre des décisions ambitieuses à 28. On a un problème majeur aujourd'hui entre l'Est et l'Ouest. Le G20 a été précédé d'un sommet des 12 pays d'Europe centrale et orientale. C'est quasiment scissionnel: on a l'impression d'être en 1860 juste avant la guerre civile américaine.

Peut-on revenir en arrière sur l'élargissement?

DCB: On ne peut pas, mais ce qui est en train de se passer, et qui devient intéressant, certains l'avaient demandé il y a longtemps. L'Europe est un système de soutien financier, et le débat a commencé sur la question de soumettre ce système à l'acceptation de certains valeurs. C'est-à-dire qu'il y a des droits et des devoirs en Europe.

JQ: Je ne partage pas tout à fait cette analyse. C'est dangereux, car ça peut vouloir dire que Viktor Orban (en Hongrie) et le parti Droit et Justice en Pologne seront au pouvoir pour 25 ans. Quand vous punissez un pays parce qu'il refuse d'appliquer une partie des décisions européennes, vous renforcez le camp des euro-sceptiques. Je crois que la solution consiste à garder les fonds structurels (aides régionales) tels quels, mais en développant au niveau de la zone euro un filet social commun subventionné grâce à un nouveau budget.

Chaque fois que l'UE se heurte à des crises, elle en sort par le haut. Je l'ai vue paralysée longtemps, mais jamais s'en sortir par le bas. On l'a vu sur les réfugiés même si c'est venu d'un État, l'Allemagne en l'occurrence, qui en a accueilli un million, alors que les autres n'en voulaient pas.

DCB: Il y a une logique de cette dynamique, qui s'exerce à la mondialisation. Les États nations comprennent vite que seuls, ils ne sont plus rien. C'est ce qu'on a vu d'une manière exemplaire pendant la campagne électorale en France. Tout le monde a été surpris qu'un candidat, Emmanuel Macron, se soit placé dès le début sur des positions proeuropéennes. Une campagne électorale avec le drapeau européen, ça ne s'était jamais vu. Tout le monde a dit: c'est l'échec annoncé. Ça a été le contraire. On voit bien que les citoyens en Europe sont désorientés, mais qu'ils ressentent profondément que la solution n'est pas le repli national.

Le Devoir

POLICIERS

SUITE DE LA PAGE 1

populations respectives, il ressort que pour 7 des 10 dernières années, les policiers de notre province ont atteint par balle davantage que chez notre voisin à l'Ouest. En 2016 particulièrement, il y a eu 1,03 blessé ou mort par balle par million d'habitants en Ontario, contre 2,32 par million d'habitants au Québec.

Des sanctions trop faibles

Le criminologue Jean-Claude Bernheim ne se surprend pas de cette analyse et explique la différence avec l'Ontario par une « culture de l'impunité ». Il s'agit avant tout d'une question d'institution selon lui: « Un policier a un pouvoir extrême, il a l'autorité légale de tirer sur quelqu'un. Quand il en abuse, il reçoit des sanctions totalement disproportionnées par rapport à un citoyen. »

Dans son livre *Enquête sur la police*, Stéphane Berthomet en était venu à des conclusions similaires. « Limiter le pouvoir des policiers est de montrer qu'il y a des conséquences lourdes. Et ces sys-

tèmes-là ne fonctionnent pas assez au Québec, notamment la Commission de déontologie qui donne la plupart du temps des peines « bonbon », dit-il en entrevue au *Devoir*.

Les organismes de régulation fonctionnent mieux en Ontario, note également cet analyste en affaires policières, et lui-même ex-policier en France.

L'Unité des enquêtes spéciales (UES ou SIU en anglais) en est à sa 27^e année d'existence. L'UES a déposé des accusations contre 20 policiers, et contre une quinzaine en 2015. C'est, pour chacune de ces années, plus que le total des mises en accusation durant 17 ans au Québec.

Un examen indépendant des organismes de surveillance de la police déclenché en avril 2016 en Ontario recommande malgré cela de rendre publics tous les rapports — passés et futurs — de cette unité.

Une suggestion déjà soumise au BEI avant sa création et réitérée en juin dernier par la Ligue des droits et libertés ainsi que cinq autres groupes.

Nombre de chercheurs se sont butés à des problèmes de

transparence au moment d'étudier ces enjeux, note Linda Michel, auteure d'un mémoire de maîtrise sur la question. En étudiant 14 rapports du coroner à la suite de décès causés par des agents du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), elle en vient à la conclusion que les coroners déresponsabilisent les policiers impliqués. « La version policière officielle domine les rapports du coroner dans presque tous les cas. Le coroner ne met jamais en doute ce qu'ils disent », s'étonne-t-elle.

Revoir les interventions

L'arme ne devrait pourtant être utilisée qu'en dernier recours par les policiers. Ils sont entraînés à tirer dans « la cible la plus large possible pour neutraliser le danger », c'est-à-dire le torse, expliquait au *Devoir* l'ex-policier François Doré, peu après la mort de Pierre Coriolan.

Les policiers ont appris à intervenir avec l'arme à la main, souligne Stéphane Berthomet. « Si tu es dans une situation de stress moyen ou important, ton premier outil sera celui que tu as déjà à la main. Ce sera plus difficile de rengainer une arme pour attraper son Taser ou sa

matraque », décrit-il. C'est donc la philosophie de l'intervention qu'il faut revoir selon lui.

« Il faut avoir des stratégies qui vont faire baisser la tension », appuie le professeur Bernheim, citant les policiers britanniques qui ne sont pas armés.

La mort d'Alain Magloire en 2014 avait rappelé l'urgence d'équiper les corps policiers de pistolets à impulsion électrique. L'appel du coroner Luc Malouin à la suite de ce décès semble avoir été entendu à la fois par la SQ et le SPVM. Ces deux corps policiers ont indiqué au *Devoir* vouloir donner la possibilité à plus d'agents d'utiliser cette « arme intermédiaire ».

La SQ affirme ainsi posséder 260 pistolets Taser et vouloir former 1120 policiers d'ici décembre 2018. « Il y aura des policiers formés pour chaque poste », a confirmé une porte-parole.

Quant au SPVM, il possède actuellement 40 de ces armes sur le terrain et voudrait en tenir jusqu'à 122 d'ici deux ans. Le Service de police de Toronto compte plus de 600 de ces appareils à sa disposition.

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec), H2L 4X4 ☎ Berri-UQAM Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Abonnements (lundi à vendredi, 7h30 à 16h30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par courriel publicite@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3452
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340
Par courriel petitesannonce@ledevoir.com